

TABLE DES MATIÈRES
"L'Africain" n° 247, décembre 2010-janvier 2011

Page

1 La mortalité maternelle en Afrique	E. VAN SEVENANT
ÉCONOMIE ET DÉVELOPPEMENT	
2 Un bilan critique des objectifs du millénaire	A. ZACHARIE
3 PHOTOS	
12 Le Mozambique : un exemple de réussite	FAO
CULTURE ET SOCIÉTÉ	
14 Au-delà du jubilé, rôle particulier de l'Église en RD Congo(II)	R. MINANI
18 Les conflits fonciers en Ituri (RD Congo)	RCN Justice & Démocratie
20 48 ^{ème} édition de la Journée de la Femme Africaine	Ch. EBOKO
22 Le projet Nyampinga du Collectif des Femmes	Th. BIZIMUNGU
25 Bien connaître nos langues	TEDANGA I.B.
PERSPECTIVES ET POLITIQUE	
28 Promouvoir le civisme et la bonne gouvernance en RD Congo	D. KABIONA K.
35 Fondation Père EVERARD	
36 Thèses de doctorat défendues par des Africains ou concernant l'Afrique (LXXII) : Université de Mons (XI)	
À TRAVERS LIVRES ET REVUES	
36 A. WAMESO N. K., Éducation et citoyenneté en RD Congo.	E. VAN SEVENANT
37 I. NDAYWEL è NZIEM (Collectif), Congo Meuse, vol. 10 et 11, Les années Lovanium, ...	E. VAN SEVENANT
38 In memoriam : Aaron BENTOTO	TEDANGA I. B.
39 PHOTOS	
Page 2 de la couverture : présentation de "L'Africain"	
Page 3 de la couverture : mots croisés n° 268	Vincenzo SORETTI

"L'Africain" : éd. responsable : Eddy VAN SEVENANT, dir. du C.A.C.E.A.C. Asbl, Michel Hakizimana, secrétaire de rédaction, rue Léon Bernus 7, 6000 Charleroi, Tél. ++ 32 (0)71 31 31 86. Fax : ++ 32 (0)71 31 31 84
E-mail : caceac@swing.be

Comité de rédaction : Antwerpen : G. Muheme Bagalwa ; Bruxelles : Valérian Mudoy, Camille Tedanga Ipota ;
Liège : J.C. Mputu ; Louvain-la-Neuve : Sabine Kakunga ; Namur : Tite Kubushishi, Eustache Niyitugabira.

Allemagne : Shungu M. Tundanonga-Dikunda, e-mail : Tunda.nonga@t-online.de

France : Anicet Mobe Fansiama

RD Congo : Jean-Pierre Mbwebwa Kalala et François Budim'bani Yambu, FCK. B.P. 1534, Kinshasa.

ABONNEMENTS : 49^{ème} année : Année académique 2010-2011.

<u>abonnement ordinaire</u> :	Belgique :	15 €
	Europe :	22 €
	reste du monde :	25 €

<u>abonnement de soutien</u> :	25 €
--------------------------------	------

payables au compte BE05 0001 1788 1975 du C.A.C.E.A.C. Asbl, Charleroi (Belgique) ou par mandat postal international (si par chèque bancaire, ajouter les frais). Si paiement par virement à partir de l'étranger, utiliser les codes : IBAN BE05 0001 1788 1975 BIC BPOTBEB1

Les articles n'engagent que leurs auteurs.

Cette revue est publiée avec le soutien de la DGCD.

La mortalité maternelle en Afrique

L'Afrique connaît toujours et encore de nombreux problèmes qui, comme chacun le sait, ne se sont pas évaporés avec les indépendances. Je souhaite aujourd'hui focaliser votre attention sur celui de la mortalité maternelle. Si vous habitez en Europe, le risque de mourir soit directement en accouchant ou soit des conséquences directes ou indirectes de cet accouchement, ce risque donc est de 1 sur 100.000. Par contre, si vous habitez en Sierra Leone, ce risque passe à 1 sur 8 et si c'est au Burkina, il est de 1 sur 11. Il y a donc là une profonde injustice et les investissements qui ont été promis pour y remédier, notamment dans le cadre des objectifs du millénaire, sont tout à fait insuffisants.

En fait, ce sont 14 pays dans lesquels la mortalité maternelle dépasse les 1.000 décès par 100.000 naissances vivantes et ces 14 pays se situent tous en Afrique noire sauf un seul, l'Afghanistan. Triste palmarès ! Les causes sont évidemment multiples : la pauvreté représente évidemment un obstacle majeur à des soins convenables quand ils ne sont pas gratuits. Et comment pourraient-ils l'être dans certains pays où le personnel soignant ne reçoit pas de salaire pendant des années et doit donc vivre de ce que lui donnent les patients ? Et quand l'argent nécessaire n'est pas réuni à temps, les soins sont forcément effectués trop tard, avec les conséquences tragiques qui peuvent en découler.

Le manque d'argent n'est pas seul en cause : les mariages précoces qui mettent enceintes de toutes jeunes filles leur font courir des risques accrus, les mutilations génitales qui sont encore monnaie courante dans certains pays augmentent les risques d'hémorragies de 70%, un chiffre énorme. Le fait aussi que les femmes sont parfois considérées comme ignorantes et que du coup, le personnel de santé ne les informe pas correctement, par exemple sur la contraception ou sur les soins post-partum. La simple prévention des grossesses non désirées qui se terminent souvent par des avortements clandestins et tragiques, diminuerait déjà la mortalité maternelle d'un quart. Également en cause, le fait que les femmes subissent dans leur couple ou en dehors, des violences de tous ordres qui les amènent à des grossesses répétées et évidemment à des risques accrus. Et comme sociologiquement parlant, il leur est très difficile de changer leur statut suite aux discriminations à l'emploi et à l'éducation dont elles sont victimes, la situation ne risque guère de s'améliorer.

Enfin, il faut citer aussi le manque d'infrastructures de soins et de personnel qualifié dans beaucoup de régions : combien de femmes sont mortes en tentant de se rendre à l'hôpital trop lointain, à pied, en moto ou à vélo et y sont arrivées trop tard. Bref, le droit universel à la santé de toutes ces femmes continue à être violé chaque jour. Les gouvernements doivent mobiliser leurs ressources et prendre les mesures nécessaires pour que toutes les femmes puissent jouir, sans discrimination, du droit à la vie et à la santé. Les plans nationaux et locaux doivent être élaborés en tenant compte des obstacles de la pauvreté et de l'isolement géographique. Mais aussi en écoutant les principales intéressées, les femmes, et en les incluant dans les prises de décision.

E. VAN SEVENANT

ÉCONOMIE ET DÉVELOPPEMENT

Les objectifs du millénaire Un bilan critique 10 ans après leur adoption

NDLR : du 20 au 22 septembre 2010 à New York, les Nations unies ont tenu une réunion d'évaluation de l'état d'avancement des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) adoptés dix ans plus tôt. Ci-dessous, nous publions, avec l'aimable autorisation de l'auteur, de larges extraits du bilan critique de ces OMD établi par Arnaud ZACHARIE, Secrétaire général du CNCD-11.11.11.

(...)

Le contexte des OMD

En septembre 2000, l'Assemblée générale des Nations unies adoptait la Déclaration du millénaire définissant, à l'aide de cibles et d'indicateurs, huit Objectifs du Millénaire pour le Développement à atteindre en 2015 et inspirés des objectifs définis en 1996 par l'OCDE dans son programme de développement pour le 21^{ème} siècle¹. L'adoption de ces OMD faisait suite à une succession de conférences et de sommets des Nations unies, organisés tout au long de la décennie des années 1990, allant du Sommet de la Terre (1992, Rio) au Sommet mondial sur l'alimentation (1996, Rome).

La Déclaration du millénaire et ces huit OMD étaient en quelque sorte une compilation des engagements pris lors de ces différents sommets organisés sur les différents secteurs prioritaires du développement. Toutefois, plusieurs objectifs avaient été revus à la baisse entre-temps.

En effet, alors que les sommets de Copenhague sur la pauvreté (1995) et de Rome sur l'alimentation (1996) avaient fixé comme objectif de réduire de moitié le *nombre* de personnes souffrant de l'extrême pauvreté et de la malnutrition,

les objectifs du millénaire ne visaient plus qu'une réduction de moitié de leur *proportion*. Vu que l'objectif de réduction doit être atteint sur une période allant de 1990 à 2015 et que la croissance démographique des pays en développement a augmenté de 45% durant la décennie 1990, le dénominateur a évolué, réduisant d'autant l'ambition de l'objectif à atteindre en 2015.

Toutefois, les OMD avaient le mérite de fixer des objectifs chiffrés avec une échéance précise. Ils étaient également censés déboucher sur un partenariat mondial pour le développement, impliquant des engagements des pays industrialisés en termes d'augmentation de l'aide au développement, d'allègements de dette et de commerce international.

Dix ans plus tard, les Nations unies organisent du 20 au 22 septembre 2010 à New-York un Sommet sur les OMD en vue d'en faire le bilan et de définir les moyens d'accélérer leur réalisation.

¹ OCDE, Le rôle de la coopération pour le développement à l'aube du 21^{ème} siècle : Contribution à la coopération pour le développement, 1996.

Les huit objectifs du millénaire pour le développement (OMD)

1. Réduire de moitié l'extrême pauvreté et la faim
2. Assurer l'éducation primaire pour tous
3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
4. Réduire de deux tiers la mortalité des enfants de moins de 5 ans
5. Améliorer la santé maternelle de trois quarts
6. Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et autres maladies
7. Assurer un développement durable
8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

L'état d'avancement des OMD

L'analyse de l'état d'avancement des OMD implique de prendre en compte les différents objectifs, mais aussi les différentes régions en développement, car les évolutions n'ont pas été uniformes et ont au contraire fortement varié en fonction des contextes.

Mais avant de réaliser un tel exercice, il convient de préciser qu'un problème majeur de l'évaluation de l'état d'avancement des OMD est **la faiblesse des données statistiques**. En effet, alors que l'approche des OMD consiste à atteindre des cibles quantifiées, les statistiques sont difficiles à collecter, surtout dans les zones les plus pauvres et pour les données récentes. Comme le soulignent les Nations unies : "Il convient de noter qu'il est parfois difficile de mesurer correctement les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement en l'absence de données précises ou récentes"². Le rapport conjoint du FMI et de la Banque mondiale sur les OMD ne dit pas autre chose : "Les statistiques pour évaluer les résultats en termes de développement sont incomplètes et ne

sont pas collectées fréquemment"³. Cela signifie notamment que la plupart des données datent d'avant la crise financière de 2007-2008 et la récession mondiale de 2009 et que l'impact chiffré de la crise sur les OMD reste dès lors très imprécis. Au manque de moyens disponibles pour collecter régulièrement les statistiques s'ajoute le fait que l'ensemble de la population n'est pas toujours recensé dans les registres nationaux des pays en développement. Ainsi, certains enfants en âge d'être scolarisés sont statistiquement "invisibles" du simple fait que leurs parents, souvent pauvres et analphabètes, ne les ont pas enregistrés officiellement auprès des pouvoirs publics. Ces enfants "hors statistiques" peuvent représenter la majorité des enfants dans les zones les plus pauvres⁴. Cela doit inciter à interpréter les statistiques avec prudence.

Aperçu global des progrès accomplis

Certains pays ont obtenu de réels succès dans certains domaines, ce y compris dans les pays les plus pauvres. Ainsi, le nombre de décès dus à la rougeole a baissé significativement en Afrique subsaharienne entre 1999 et 2004, tandis que la scolarisation primaire et la santé infantile se sont considérablement améliorées. Toutefois, les progrès ont été limités et inégaux, la situation étant

² Assemblée générale des Nations unies, "Tenir les engagements pris : bilan prospectif visant à promouvoir un programme d'action concerté afin de réaliser les objectifs du millénaire pour le développement d'ici à 2015", Rapport du Secrétaire général, 12 février 2010, p. 4.

³ IMF and World Bank, Global Monitoring Report 2010. MDGs after the crisis, 2010, p. 1.

⁴ CWBCI, "Les objectifs du millénaire et l'éducation en Afrique", 2006.

particulièrement difficile dans les pays les moins avancés. Ainsi, au rythme actuel, aucun objectif ne devrait être atteint en 2015, hormis l'objectif de réduction de l'extrême pauvreté qui est susceptible d'être globalement atteint en 2015 grâce aux résultats enregistrés par la Chine, bien que l'impact des crises alimentaire et financière rende cette perspective aléatoire.

OMD 1 : La réduction de l'extrême pauvreté et de la faim

Le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté a diminué de 1,8 à 1,4 milliard entre 1990 et 2005, soit de 42% à 25% de la population mondiale⁵. Toutefois, la crise alimentaire puis la crise financière et économique ont aggravé la situation. En effet, la crise alimentaire et la crise financière ont respectivement poussé 147 millions⁶ et 64 millions⁷ de personnes supplémentaires dans la faim et l'extrême pauvreté, ce qui réduit d'autant les progrès réalisés en la matière. Par ailleurs, il est important de noter que cette baisse est essentiellement imputable aux résultats enregistrés par la Chine, où la pauvreté extrême est passée de 683 à 208 millions de personnes, soit une diminution de 60% à 16% de la population entre 1990 et 2005.⁸

Ainsi, en faisant abstraction de la Chine, on comptait en 2005, soit avant les crises, 36 millions de pauvres de plus qu'en 1990. Le nombre de pauvres a ainsi augmenté entre 1990 et 2005 de 92 millions en Afrique subsaharienne, même si l'évolution démographique implique que la proportion de pauvres a diminué de 58% à 51%⁹. L'Inde a également vu le nombre de personnes extrêmement pauvres passer de 436 à 456 millions durant la même période, même si cela signifie une baisse de 51% à 42% de la

population¹⁰. Malgré l'introduction récente d'une cible sur le travail décent, pas moins de 633 millions de travailleurs, soit 21,2% de la population active mondiale, vivaient en 2008 dans l'extrême pauvreté (moins d'1,25 dollar quotidien), et la crise a plongé 215 millions de personnes supplémentaires dans ce cas en 2009, soit une augmentation de 7% en un an¹¹.

La faim a sensiblement augmenté depuis 1990, puisque le nombre de personnes malnutries est passé de 842 millions en 1990 à 873 millions en 2004-2006, puis à 1,02 milliard de personnes en 2009, avant de retomber à 925 millions en 2010. La barre du milliard de personnes souffrant de la faim a ainsi été franchie pour la première fois de l'histoire de l'humanité en 2009, tandis que 2 milliards de personnes ont des carences en micronutriments.¹² La faim est dès lors un des fléaux planétaires les plus préoccupants. Plus de la moitié du milliard de malnutris sont en réalité de petits producteurs du Sud. Ce sont donc les paysans ruraux des pays en développement, censés nourrir les populations du Sud, qui sont les premières victimes de la faim. Condamnés par les politiques de libéralisation du commerce agricole à concurrencer les firmes transnationales agroalimentaires, ces paysans ruraux souffrent du manque d'accès à la terre, aux intrants, aux revenus et, *in fine*, à une alimentation suffisante.

OMD 2 : La scolarisation primaire universelle

La scolarisation primaire a progressé partout dans les pays en développement, même si l'objectif d'atteindre 100% de scolarisation primaire en 2015 ne sera pas atteint, surtout dans les pays les moins avancés. Plus de 60 pays en développement enregistrent un

⁵ Assemblée générale des Nations unies, op. cit., 2010, p. 5.

⁶ FAO, La situation mondiale de l'agriculture et de l'alimentation, 2009.

⁷ IMF and World Bank, op. cit., 2010, p. 15.

⁸ IMF and World Bank, op. cit., 2010, p. 15.

⁹ Assemblée générale des Nations unies, op. cit., 2010, p. 5.

¹⁰ IMF and World Bank, op. cit., 2010, p. 15.

¹¹ Assemblée générale des Nations unies, op. cit., 2010, p. 6.

¹² Assemblée générale des Nations unies, op. cit., 2010, p. 6.

taux de scolarisation primaire de plus de 90% et le nombre d'enfants privés d'école a diminué de 115 millions à 72 millions entre 2002 et 2007. Même en Afrique subsaharienne, où le taux de scolarisation primaire est le plus faible du monde, il est passé de 58% à 74% entre 2000 et 2007.¹³

Toutefois, ces progrès quantitatifs masquent un sérieux problème qualitatif. En effet, l'augmentation rapide de la fréquentation scolaire dans les pays pauvres pose de sérieux problèmes d'offre, suite au manque de capacités en infrastructures scolaires et en enseignants. Ainsi, vu le manque de moyens budgétaires, la piste privilégiée par nombre de pays en développement consiste à doper l'offre éducative à moindre coût, en exploitant au maximum les infrastructures existantes, en réduisant la durée de formation des enseignants et en faisant supporter une part significative des frais scolaires par les parents d'élèves. Cette réalité a débouché sur une dégradation préoccupante de la qualité de l'éducation, l'inscription en première année primant sur la qualité de l'instruction.

Résultat : nombre d'enfants scolarisés ne terminent pas un cycle complet du primaire et restent analphabètes ou incapables de lire correctement un texte de base. Par exemple, la moitié des enfants scolarisés en Inde ne savent pas lire un texte simple.¹⁴ En moyenne, le taux d'achèvement du cycle primaire dans l'ensemble des pays en développement atteignait 86% en 2007, mais avec une grande disparité entre les pays à revenu moyen (93% de scolarisation primaire) et les pays à faible revenu (65%). Les deux régions où le taux d'achèvement du primaire est le plus faible sont l'Afrique subsaharienne et l'Asie du Sud, bien que ces deux régions soient en progrès,

passant respectivement de 51% à 60% et de 62% à 80% entre 1991 et 2007.¹⁵

OMD 3 : L'égalité des sexes

Malgré certains progrès, seuls 53 pays sur 171 sont parvenus à instaurer une parité entre les sexes dans le primaire et le secondaire (soit 19 pays de plus qu'en 1999). En moyenne, on est passé dans le primaire d'un rapport de 91 filles pour 100 garçons en 1999 à 95 filles pour 100 garçons en 2007. Toutefois, les progrès ont été plus lents dans le secondaire et l'Afrique subsaharienne a même enregistré un recul, passant de 82 à 79 filles pour 100 garçons entre 1999 et 2007. Par ailleurs, la part des femmes dans les parlements nationaux n'a augmenté que de 11% entre 1999 et 2009, atteignant 18% en moyenne.¹⁶

OMD 4 : Réduire la mortalité infantile

Le taux de mortalité infantile est passé en moyenne de 99 à 72 morts sur 1.000 naissances entre 1990 et 2008. En 2008, 8,8 millions d'enfants sont morts avant l'âge de cinq ans, contre 12,5 millions en 1990.¹⁷ Cette évolution est très inférieure à l'objectif visé de réduction de deux tiers, qui ramènerait le nombre de décès à 33 pour 1.000 naissances.

OMD 5 : Réduire la mortalité maternelle

La mortalité maternelle n'a qu'à peine diminué globalement, passant de 480 à 450 décès pour 100.000 naissances vivantes entre 1990 et 2005. On est donc très loin de la cible visée de 120 décès en 2015. En réalité, l'accès aux services de santé reproductive est d'autant limité que les risques encourus par les femmes sont importants. Globalement, la part des accouchements pris en charge par du personnel de santé qualifié n'a augmenté que de 53% à 61% entre 1990 et 2007.¹⁸

¹³ Assemblée générale des Nations unies, op. cit., 2010, p. 7.

¹⁴ Esther DUFLO, Le développement humain. Lutte contre la pauvreté. Seuil, 2010. P. 13.

¹⁵ IMF and World Bank, op. cit., 2010, p. 16.

¹⁶ Assemblée générale des Nations unies, op. cit., 2010, p. 8.

¹⁷ Assemblée générale des Nations unies, op. cit., 2010, p. 8.

¹⁸ Assemblée générale des Nations unies, op. cit., 2010, p. 10.

OMD 6 : Combattre les grandes pandémies

Le nombre de nouveaux cas de séropositifs a diminué de 3,5 à 2,7 millions de personnes entre 1996 et 2008, soit une baisse de 30%, ce qui s'explique notamment par le fait que la part des personnes séropositives nécessitant un traitement antirétroviral et qui en ont effectivement bénéficié est passée de 5% à 42% entre 2000 et 2008. Toutefois, ces progrès restent insuffisants pour inverser le cours de l'épidémie, du fait d'un manque de prise en compte de la prévention. Or chaque fois que deux personnes débutent un traitement antirétroviral, cinq personnes contractent le VIH.¹⁹

Ainsi, on estime à 33,4 millions le nombre de personnes souffrant du VIH-SIDA dans le monde, dont les deux tiers en Afrique subsaharienne. Parallèlement, la tuberculose, qui a atteint un record en 2004, a tué 1,3 million de personnes en 2008, tandis que la malaria tue un million de personnes chaque année, dont 80% sont des enfants africains.²⁰

OMD 7 : Préserver l'environnement

La part des personnes ayant accès dans le monde à une source d'eau potable est passée de 76% à 86%, bien que les progrès aient été inégaux, avec 23 pays en développement sans progrès et même 5 pays qui ont régressé. Une forte disparité existe également entre les zones rurales et les zones urbaines²¹. Plus d'un milliard de personnes restent privées d'accès à l'eau potable dans le monde, l'Afrique subsaharienne étant la moins bien servie avec une couverture en eau potable d'environ 55%²².

La situation en termes d'accès à l'assainissement est plus préoccupante, avec une augmentation globale très

limitée de 8% depuis 1990, passant de 43% à 55%. En réalité, 2,4 milliards de personnes sont privées d'assainissement et presque une personne sur deux dans les pays en développement n'a pas accès à l'assainissement. La cible est donc loin d'être atteinte. En Afrique subsaharienne, le taux d'accès n'est passé que de 26% à 31% entre 1990 et 2006²³. Les enfants en sont les premières victimes : 5.000 enfants meurent chaque jour de diarrhée, soit un enfant toutes les 17 secondes, faute d'accès à une eau saine ou à l'assainissement.

La cible concernant les émissions de gaz à effet de serre ne sera pas davantage atteinte, puisque les émissions ont augmenté davantage entre 1995 et 2004 qu'entre 1970 et 1994, et la tendance se poursuit. Malgré une légère diminution, environ 13 millions d'hectares de forêt, dont 6 millions de forêt primaire, continuent de disparaître chaque année dans le monde. Si on déduit les pertes compensées par le reboisement, la planète perd chaque année 7 millions d'hectares de couverture forestière. Quant à la biodiversité, elle ne cesse de se dégrader et 17.000 espèces végétales et animales sont menacées d'extinction.²⁴

OMD 8 : Un partenariat mondial pour le développement

Comme le résumait les Nations unies : "L'absence de financement international adéquat et prévisible a constitué un obstacle de taille".²⁵

En termes d'aide publique au développement (APD), bien que les OMD aient permis une augmentation de l'aide au cours des années 2000, elle a fait suite à une chute importante au cours des années 1990 et reste inférieure aux niveaux des années 1970 et 1980 en termes de PNB. Bien que le G8 de Gleneagles ait annoncé en 2005 un doublement de l'aide en 2010, le compte

¹⁹ Assemblée générale des Nations unies, op. cit., 2010, p. 9.

²⁰ IMF and World Bank, op. cit., 2010, p. 19.

²¹ Assemblée générale des Nations unies, op. cit., 2010, p. 11.

²² CWBI, "Les objectifs du millénaire et l'eau en Afrique", 2008.

²³ IMF and World Bank, op. cit., 2010, p. 18.

²⁴ Assemblée générale des Nations unies, op. cit., 2010, p. 11.

²⁵ Assemblée générale des Nations unies, op. cit., 2010, p. 18.

n'y est pas, puisqu'il faudrait une augmentation de 35 milliards de dollars entre 2009 et 2010, dont 20 milliards pour l'Afrique. En outre, la part de l'aide aux pays les moins avancés ne représente que 0,09% du PNB des pays donateurs, tandis que ce sont des pays comme l'Irak et l'Afghanistan qui ont été les principaux bénéficiaires de l'augmentation de ces dernières années. Enfin, une part de l'augmentation des années 2000 s'explique par la comptabilisation de "dons à objectif spécial", c'est-à-dire des dépenses qui ne prennent pas la forme de moyens additionnels pour les programmes de développement sur le terrain (comme les allègements de dette, les coûts administratifs et de transaction et l'assistance technique).²⁶

En termes de commerce international, aucune avancée n'a été consentie par les pays industrialisés, ce qui a débouché sur le blocage des négociations à l'OMC et sur la prolifération d'accords bilatéraux par lesquels les pays industrialisés tentent de faire accepter aux pays en développement ce qu'ils refusent à l'échelle multilatérale.

En termes d'allègement de la dette, 35 pays pauvres et très endettés ont bénéficié d'un allègement total de 80 milliards de dollars (57 milliards de l'initiative PPTE et 23 milliards de l'initiative IADM), mais l'impact de la crise financière et économique a aggravé les ratios d'endettement de plusieurs pays pauvres.²⁷

L'impact de la crise sur les OMD

La plupart des statistiques disponibles datant d'avant la crise financière, l'impact social de la crise ne pourra être évalué avec précision que dans quelques années, d'autant que la crise économique n'est pas terminée et que de nouvelles vagues ne sont pas à exclure. Les données disponibles indiquent cependant qu'elle n'est pas sans conséquences. Les canaux de transmission

de la crise du Nord vers le Sud ont été multiples, dont les principaux sont la chute des échanges commerciaux, des investissements privés et des transferts financiers des migrants vers leurs pays d'origine. L'impact de la crise sur les budgets des pays industrialisés devrait en outre déboucher sur une baisse de l'aide au développement. Le FMI et la Banque mondiale estiment que 64 millions de personnes supplémentaires sont tombées en 2010 dans l'extrême pauvreté suite à la crise financière.

Toutefois, la reprise dans les pays en développement devrait être plus rapide que par le passé pour trois raisons : d'une part, la crise n'a cette fois pas éclaté dans les pays en développement mais dans les pays industrialisés. L'impact de la crise n'a donc été qu'indirect dans les pays en développement. D'autre part, les pays en développement présentaient avant la crise une santé économique plus saine que lors des crises du passé. Cela s'explique par le fait que les pays émergents ont accumulé des réserves de changes depuis une décennie pour faire face à l'instabilité financière et qu'une trentaine de pays pauvres et très endettés ont bénéficié d'allègements de la dette dans le cadre des initiatives lancées en 1999 et 2005 par le G7 de Cologne et de Gleneagles. Enfin, nombre de pays en développement ont remboursé leurs dettes au FMI et à la Banque mondiale au cours des années 2000, ce qui leur a offert davantage de marges de manœuvre politiques pour opérer des politiques de relance contra-cycliques, plutôt que les cures d'austérité pro-cycliques prônées par le passé par les institutions financières internationales.

Il n'en reste pas moins que les politiques contra-cycliques n'ont été permises que dans une partie des pays en développement et que l'impact de la crise a détérioré les ratios d'endettement des pays pauvres. Les pays émergents font en outre face depuis 2009 à des entrées massives de capitaux privés internationaux susceptibles de créer de nouvelles bulles spéculatives annonciatrices de nouvelles crises. C'est

²⁶ Assemblée générale des Nations unies, op. cit., 2010, p. 30.

²⁷ IMF and World Bank, op. cit., 2010, p. 137.

ce qui a incité plusieurs d'entre eux comme le Brésil, la Corée du Sud ou l'Indonésie, à introniser des mesures de contrôle des capitaux en 2009 et 2010.

Par ailleurs, la crise financière n'est qu'un aspect des crises globales multiformes de ces dernières années dont les effets néfastes sur les pays en développement sont avérés. Nicholas STERN estime ainsi que les politiques d'adaptation et d'atténuation des changements climatiques dans les pays en développement impliquent une aide financière additionnelle à l'aide publique au développement représentant 1% du PIB des pays industrialisés de l'OCDE, tandis que le coût des changements climatiques serait bien plus élevé si rien n'était fait²⁸. L'impact de la crise alimentaire a provoqué une hausse de la malnutrition qui touche désormais plus d'un milliard de personnes, tandis que "les risques de catastrophe, qui s'aggravent au niveau mondial, pèsent surtout sur les pays à revenu faible et intermédiaire"²⁹.

Au-delà des OMD

Les objectifs du millénaire ont eu le mérite de remettre les enjeux du développement social à l'avant plan de l'agenda international et de susciter une augmentation des montants d'aide au développement, même si leur efficacité est déficiente. Toutefois, les limites des objectifs du millénaire sont qu'ils se limitent à aborder les symptômes de la pauvreté, sans aborder la question des causes économiques de ces symptômes. Il en résulte que les solutions proposées se limitent à augmenter les ressources des pays en développement dans les secteurs sociaux visés, sans remettre en cause l'architecture financière internationale et les règles du commerce mondial.

Or cette focalisation sur les cibles sociales entraîne certes une augmentation des moyens dans ces secteurs, mais au détriment des secteurs productifs agricoles et industriels. Comme le souligne Serge MICHAÏLOF : "Les objectifs du millénaire ont clairement privilégié le social au détriment du productif et de l'économie. (...) Or ce choix est lourd de conséquences. Il a en effet conduit l'ensemble de la communauté de l'aide à négliger, ou simplement ignorer, les besoins en infrastructures économiques indispensables à la croissance. (...) En fixant des objectifs sociaux déconnectés des capacités financières actuelles et à venir des États concernés, on met durablement sous tutelle leurs secteurs sociaux et l'on pérennise la dépendance de ces pays vis-à-vis de l'aide internationale. (...) Il faut donc s'interroger sur le réalisme global de cette approche qui, sur le plan conceptuel, correspond en fait à la mise en place d'un vaste filet social protecteur pour les pays les plus pauvres"³⁰.

Selon la CNUCED, la part de l'Aide Publique au Développement (APD) dans les Pays les Moins Avancés (PMA) destinée aux secteurs productifs et aux infrastructures économiques a chuté de 48% à 19% entre 1992-1994 et 2006, tandis que la part aux infrastructures sociales et aux services sociaux est passée de 31% à 42% au cours de la même période.³¹ Si on prend en compte la répartition sectorielle de l'APD totale, on aboutit en 2008 à 40% de l'APD destinés aux secteurs sociaux, contre 18% pour les secteurs économiques et 7% pour les secteurs productifs.³² La part de l'aide destinée à l'agriculture a en outre chuté sous la barre des 4% dans les années 2000, alors qu'elle atteignait encore près de 20% au début des années 1980. Comme le souligne la CNUCED : "Il est certainement important de mettre l'accent sur l'amélioration et l'extension des

²⁸ N. STERN, "Deciding our future in Copenhagen : will the world rise to the challenge of climate change ?", Grantham Research Institute on climate change and the environment, December 2009.

²⁹ Assemblée générale des Nations unies, op. cit., 2010, p. 13.

³⁰ S. MICHAÏLOF et A. BONNEL, op. cit., 2010, pp. 158-159.

³¹ CNUCED, op. cit., 2008, p. 34.

³² OECD, "Development aid at a glance. Statistics by regions", 2010.

services publics dans les domaines de la santé et de l'éducation, mais pour réduire durablement la pauvreté, il faut développer l'emploi et les possibilités d'activités rémunératrices et, pour cela, l'aide aux secteurs de production et à l'infrastructure économique est vitale".³³

Il est ainsi significatif que le travail décent n'ait été intégré que tardivement aux objectifs du millénaire, avec des résultats négatifs. Le taux d'emploi est en effet en baisse dans quasi toutes les régions et concerne aussi bien les hommes que les femmes. La crise financière a encore aggravé la situation. Or, on voit mal comment la pauvreté pourrait baisser durablement sans développement économique et création d'emplois décents. Comme le résume le rapport des Nations unies sur les OMD : "Les politiques commerciales et industrielles devraient appuyer les secteurs et activités dynamiques en termes de croissance de la productivité et de création d'emplois décents se caractérisant par des salaires élevés et une sécurité de l'emploi".³⁴

En outre, le partenariat mondial proposé par l'OMD 8 (cfr. supra) se limite à promouvoir dans les pays en développement davantage d'aide, d'allègements de dettes et d'accès aux marchés des pays industrialisés. En d'autres termes, le partenariat se limite pour les pays du Sud à attendre davantage de moyens de la part des pays du Nord. Or, non seulement ces moyens supplémentaires se font souvent attendre, mais en outre ils impliquent de promouvoir un modèle de financement du développement qui dépend essentiellement de la santé économique et du bon vouloir des pays industrialisés.

Ce modèle diffère de ceux adoptés par les pays du Sud qui ont connu les meilleures performances économiques et sociales au cours de l'histoire économique. Du Japon à la Chine en passant par la Corée du Sud, les modèles de financement du développement se sont

basés sur la mobilisation de l'épargne interne plutôt que sur l'endettement extérieur. C'est pourquoi la mobilisation des ressources internes devrait être une priorité, ce qui implique notamment de mettre fin à la fuite massive de capitaux dont sont victimes les pays en développement.

Selon Raymond BAKER, l'argent illicite en circulation dans le monde s'élève à 1.000 milliards de dollars, dont la moitié en provenance des pays en développement.³⁵ Ces montants dépassent de loin les montants d'aide qui plafonnent à 120 milliards de dollars. Selon une étude de *Global Financial Integrity*, les flux illicites qui sont sortis d'Afrique entre 1970 et 2008 ont représenté 29 milliards de dollars par an, alors que l'aide à l'Afrique n'a représenté que 18 milliards par an. Le pire est que le phénomène s'accroît avec le temps, puisque la fuite de capitaux a représenté 54 milliards de dollars par an entre 2001 et 2008, et même 90 milliards en 2007 et 2008. Finalement, le cumul des montants qui ont fui le continent africain depuis 2001 équivaut à deux fois le montant de la dette extérieure africaine.³⁶ Les auteurs de l'étude précisent par ailleurs qu'ils se sont limités aux données fournies par les balances des paiements et le commerce extérieur des pays en développement, ce qui n'inclut pas les fraudes liées à l'utilisation des paradis fiscaux et implique qu'il faudrait probablement multiplier par deux les chiffres de la fuite des capitaux africains.³⁷

Enfin, plutôt que de prôner la libéralisation commerciale et financière comme modèle d'intégration des pays en développement à l'économie mondiale, les politiques de développement devraient davantage consister à coopérer pour répondre à l'instabilité globale, tout en garantissant aux pays en développement

³⁵ R. BAKER, *Capitalism's Achilles Heel*, Wiley, 2005.

³⁶ *Global Financial Integrity*, "Illicit financial flows from Africa : Hidden resource for development", 2010, www.gfip.org.

³⁷ *Alternatives Economiques*, "Afrique : capitaux en fuite", septembre 2010.

³³ CNUCED, op. cit., 2008, p. 35.

³⁴ Assemblée générale des Nations unies, op. cit., 2010, p. 35.

les marges de manœuvre politiques leur permettant de mettre en œuvre des stratégies de développement véritablement appropriées.

D'une part, cela implique de renforcer le multilatéralisme en vue de mettre en œuvre des mesures de réglementation du système financier et bancaire international et d'adopter des mécanismes concertés de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Une telle approche nécessite d'adapter les relations Nord-Sud au monde multipolaire qui émerge. Comme le souligne Alexis BONNEL, en matière de gaz à effet de serre : "Même si tous les pays de l'OCDE parvenaient par magie à réduire à zéro leurs émissions en 2030, celles générées dans les seuls pays en développement amèneraient la planète au-delà des limites considérées comme acceptables par les scientifiques".³⁸ En d'autres termes, le défi climatique, comme les autres défis globaux, signifie que le Nord a désormais autant besoin du Sud qu'inversement. Le modèle selon lequel le Sud dépend du Nord pour régler ses problèmes a donc vécu. Le Nord et le Sud sont condamnés à coopérer dans le cadre de partenariats globaux s'ils veulent régler leurs problèmes communs.³⁹

D'autre part, les règles internationales doivent garantir aux pays en développement une marge d'action suffisante pour appliquer des stratégies de développement appropriées. Selon Dani RODRIK, la question n'est plus de savoir comment libéraliser davantage, mais plutôt comment créer dans chaque pays les marges de manœuvre politiques permettant de gérer les problèmes que pose la mondialisation.⁴⁰ L'objectif est ainsi de faire en sorte que chaque pays puisse choisir sa stratégie de

développement en fonction de la nature spécifique des contraintes qu'il subit dans le cadre de la mondialisation. RODRIK dénonce ainsi le fait que "les accords de l'OMC sur les subventions, les mesures concernant les investissements et liées au commerce (TRIM), ainsi que les mesures de droits de propriété intellectuelle (TRIP) entraînent une forte réduction des marges de manœuvre en matière de politiques industrielles ; ils excluent même l'adoption des stratégies qui avaient remarquablement réussi chez les superstars de la croissance (Corée du Sud, Taiwan et Chine)".⁴¹ Il estime également que "la préférence du FMI pour l'indépendance des banques centrales et les changes flottants rend impossible le recours au taux de change comme instrument de développement. Or, la sous-évaluation des monnaies a été un instrument puissant de croissance en Asie et dans d'autres pays".⁴² Il propose ainsi d'échanger de l'espace politique plutôt que de l'accès aux marchés. Cela implique de mettre fin aux conditionnalités macroéconomiques des institutions financières internationales, de réformer les règles de l'OMC et de promouvoir les normes sociales et environnementales.

En conclusion, comme le résume le rapport des Nations unies sur les objectifs du millénaire : "Si les progrès accomplis sont insuffisants, ce n'est pas parce qu'il est impossible d'atteindre les objectifs du millénaire ou parce que les délais sont trop courts, mais parce que les engagements ne sont pas respectés, que les ressources ou la volonté mobilisées sont insuffisantes, que le principe de responsabilité n'est pas respecté et que le développement durable recueille un intérêt limité".⁴³

Arnaud ZACHARIE

³⁸ S. MICHAÏLOF et A. BONNET, Notre maison brûle au Sud. Que peut faire l'aide au développement ?, 2010, p. 289.

³⁹ A. Zacharie (dir.), Refonder les politiques de développement. Les relations Nord-Sud dans un monde multipolaire, Au Bord de l'Eau/ La Mulette, 2010.

⁴⁰ D. RODRIK, Nations et mondialisation. Les stratégies nationales de développement dans un monde globalisé, La Découverte, 2008.

⁴¹ D. RODRIK, op. cit., 2008, p. 27.

⁴² D. RODRIK, op. cit., 2008, p. 28.

⁴³ Assemblée générale des Nations unies, op. cit., 2010, p. 38.

Le Mozambique : un exemple de réussite

NDLR : Une fois n'est pas coutume, un pays africain, le Mozambique, est cité en exemple par deux institutions internationales de l'ONU, à savoir la FAO et le PAM (WFP), dans leur rapport de 2010 (pp. 48-49) sur l'état de l'insécurité alimentaire dans le monde (voir le texte intégral <http://www.fao.org/publications/sofi/fr/>). Ci-dessous l'extrait concernant la situation dans ce pays.

Après son indépendance en 1975, le Mozambique a sombré dans un conflit armé qui a duré trois décennies, laissant le pays exsangue au plan économique et social. On a recensé un million de morts et 5 millions de personnes déplacées à l'intérieur du pays ou réfugiées dans les pays voisins. À la fin du conflit en 1992, 40 pour cent des centres de soins de santé de base et 60 pour cent des écoles primaires avaient été fermés ou détruits et le PIB était réduit de moitié par rapport à ce qu'il aurait pu être⁴⁴.

Depuis la signature des accords de paix en 1992, le Mozambique a connu une période de stabilité remarquable et il est devenu un exemple de réussite en termes de croissance économique et de réduction de la pauvreté. D'après la Banque mondiale⁴⁵, la croissance économique s'est élevée en moyenne à 8 pour cent par an entre 1996 et 2008. Depuis 1992, la production agricole a augmenté de 5,6 pour cent par an, grâce surtout à l'expansion des surfaces cultivées mais aussi, en partie, sous l'effet de l'augmentation de la main d'œuvre agricole et des accroissements de productivité. Dans le pays, la pauvreté a reculé de 15 pour cent entre 1997 et 2003. Les indicateurs du développement humain, tels que l'éducation, la mortalité infantile et l'accès à l'eau salubre, ont connu un relèvement important bien que dans le classement de l'indice de

développement humain le pays occupe encore le 172^{ème} rang sur 182 pays. Enfin, l'incidence de la faim au Mozambique continue de décliner régulièrement, mais le pays doit encore consentir quelques efforts pour atteindre l'OMD 1.

Les succès du redressement du pays après le conflit ont été attribués à divers facteurs généraux, notamment la stabilité macro-économique, les réformes politiques, l'investissement public en faveur des pauvres et l'apport massif d'aide pour soutenir le développement économique et social. Au cours des années récentes, les progrès de la décentralisation, la forte coordination des donateurs et l'harmonisation de leurs efforts à l'appui des programmes gouvernementaux et des investissements du secteur privé ont également joué un rôle important. Les bases de la reprise post-conflit ont toutefois été jetées dans le sillage immédiat du conflit par le biais d'un processus réussi de démobilisation des combattants et de réinstallation des personnes déplacées, sans lesquels les efforts de développement socio-économique seraient restés vains. Dans ce processus, la structure de gouvernance centrée sur la prévention des catastrophes et l'atténuation de leurs effets a également été déterminante.

L'action sociale dans la résolution des grands problèmes: l'exemple de l'accès à la terre

Un autre facteur important du redressement après le conflit a été l'effort qui a été fait pour résoudre les problèmes d'accès à la terre⁴⁶. Les conflits liés à

⁴⁴ UNICEF, 1989 : Les enfants sur la ligne de front : L'impact de l'apartheid, de la déstabilisation et de la guerre sur les enfants d'Afrique australe et d'Afrique du Sud. Troisième édition. New York, Etats-Unis d'Amérique.

⁴⁵ World Bank, 2009 : Mozambique : From post-conflict recovery to high growth (disponible à l'adresse suivante : http://siteresources.worldbank.org/IDA/Resources/ida_Mozambique_10-02-09.pdf)

⁴⁶ C. TANNER, 2002 : Law making in an African context : the 1997 Mozambican Land Law. FAO Documents juridiques en ligne, n° 26. Rome, FAO.

l'accès à la terre, qui avaient été l'un des ferments de la guerre civile, ont refait surface dans son sillage immédiat, faisant planer le risque de tensions explosives. Les millions de personnes déplacées et d'anciens combattants sont revenus dans leurs foyers pour constater, souvent, que leurs terres avaient été occupées par d'autres. Des investisseurs privés se ruèrent sur les zones rurales pour mettre en exploitation des terres apparemment "disponibles". De fréquentes rivalités ont éclaté entre occupants, rapatriés et investisseurs privés, à propos des droits d'occupation de ces sols. Ces différends ont été souvent aggravés par les dysfonctionnements d'une administration affaiblie par des années de guerre. L'existence de la loi foncière de 1979, toujours en vigueur, n'a pas arrangé les choses. Cette loi était fondée sur le modèle agraire socialiste introduit après l'indépendance et ne reflétait pas les systèmes fonciers de droit coutumier, qui étaient toujours vivaces, malgré la longue guerre et l'introduction de nouvelles politiques officielles.

Un instrument clé du processus adopté pour résoudre les questions foncières a été la création, avec l'appui de la FAO, d'une Commission interministérielle de la terre qui a constitué une tribune ouverte et démocratique pour la mise en place d'une nouvelle politique agraire. Des efforts importants ont été déployés pour faire participer des groupes divers, notamment la société civile, les organisations paysannes, le secteur privé naissant, les institutions académiques nationales et tous les secteurs publics potentiellement concernés par les modalités d'accès à la terre et aux autres ressources ainsi que leur utilisation.⁴⁷ Le processus d'examen des grandes orientations dans ce domaine a commencé par un processus inclusif de consultation qui a démarré juste après la conclusion de la paix et qui a été étayé par une analyse approfondie des réalités socio-

⁴⁷ P. De WIT, C. TANNER et S. NORFOLK, 2009 : Land policy development in an African context : lessons learned from selected experiences. Land Tenure Working Paper 14. Rome, FAO.

économiques du problème foncier au Mozambique.

Il est ressorti avec force que la légitimité et l'action des autorités coutumières étaient encore intactes à l'issue du conflit et que, pendant cette période critique, celles-ci géraient avec efficacité la plupart des problèmes d'accès à la terre et des litiges fonciers. Cette expérience a mené à la reconnaissance de l'utilité des ces systèmes coutumiers et des droits que les individus avaient acquis par leur truchement et elle a inspiré l'intégration de certains aspects du droit formel et du droit coutumier dans l'élaboration de la nouvelle législation foncière. Cette importante mesure politique a permis de résoudre toute une série de tensions émergentes et a donné une assise solide à la nouvelle loi foncière, promulguée en 1997, qui a également garanti des droits fonciers aux nouveaux investisseurs privés, considérés par le Gouvernement comme un élément clé du redressement post-conflit dans un pays encore pauvre et décapitalisé. Ce résultat a été obtenu en subordonnant le processus d'investissement à un processus obligatoire de "consultations communautaires" pour promouvoir une approche négociée favorisant le consensus face au problème complexe de l'octroi de terres à de nouveaux investisseurs. Ce processus a conféré aux politiques et à la législation formulée dans ce domaine une grande légitimité sociale et un fort sentiment d'appropriation nationale, qui sont des ingrédients critiques de toute solution adoptée après un conflit. La législation a été conçue pour servir à la fois les besoins et les droits sociaux et économiques des communautés locales et les objectifs nationaux de développement économique, deux niveaux d'action essentiels pour la consolidation du processus de redressement post-conflit.

Au bout de plus de 10 ans, la politique foncière est encore en vigueur et la loi de 1997 a réalisé son objectif fondamental de maintenir l'ordre et la sécurité alimentaire tout en favorisant les nouveaux investissements. Ce cadre

politique et juridique a beaucoup contribué à la promotion d'une démarche plus équitable et durable vers la croissance économique et le progrès social dans un pays à population encore essentiellement rurale.

La façon dont le problème de la terre a été géré vers le milieu des années 90 a fait comprendre à la société mozambicaine

à quel point la négociation et la participation sont importantes pour résoudre des questions politiques complexes et laisse espérer que le Gouvernement continuera de s'inspirer de l'expérience passée pour résoudre le problème foncier, ainsi que d'autres problèmes économiques et sociaux pressants, à travers un processus analogue d'action sociale et politique à large assise.

© FAO, Rome, 2010

CULTURE ET SOCIÉTÉ

Au-delà du jubilé d'or Rôle particulier de l'Église en RD Congo (II)

L'Église face à la guerre et aux conflits

Les années 1995-1996-1997 verront globalement les messages des Évêques perdre de leur force d'orientation. Ils manquent notamment d'objectif et de propositions concrètes. La pensée flotte, sans aucune prise de position éclairante⁴⁸.

Elle qui avait vigoureusement participé à la réflexion et la vie politique entre 1990 et 1993 en concentrant le gros de ses messages sur la question des élections perdra la boussole. Elle s'est retrouvée embarrassée par l'échec de la mise en œuvre de la résolution de la Conférence Nationale Souveraine (CNS) et le début d'une guerre dite de libération surtout que, dans l'opinion publique, la

⁴⁸ Pour s'en convaincre, il suffit de jeter un regard sur la manière dont la CENCO va gérer l'entrée en action de l'AFDL. En effet, en septembre 1996, les troupes rwandaises, sous couvert de la guerre des Banyamulenge, franchissent la frontière d'Uvira et attaquent la RD Congo. Le 29 octobre 1996, elles investissent la ville de Bukavu. Ce jour là, l'Archevêque, Mgr Christophe MUNZHIRWA, est assassiné. La Conférence épiscopale garde un mutisme incompréhensible. Pas de condamnation, pas même d'allusion à cet acte ignoble. C'est seulement 10 mois après, l'aventure de l'AFDL et un mois après la prise de pouvoir à Kinshasa que l'Église retrouvera sa parole. Le message, *Lève-toi et marche* du 28/06/1997 sera à nouveau un texte fort. Il présente la libération venue par une guerre comme "un pis-aller" et demande un nouveau projet de société dans la non-violence.

guerre qui commencera en septembre 1996 trouvera un écho favorable. Il faudra attendre le 28 juin 1997, après la prise du pouvoir par l'AFDL, pour voir les Évêques se prononcer sur la marche de la nation : "Ils exprimaient... leurs regrets que le changement réalisé l'ait été par les violences et leurs inquiétudes devant le rejet par les nouveaux pouvoirs du projet de société élaboré par la CNS."⁴⁹

L'Église et la guerre d'agression

La deuxième guerre qui commencera le 2 août 1998 recréera la cohésion au sein de l'épiscopat et permettra un discours unanime. Cette guerre sera qualifiée d'agression. Et le message de la CENCO sera sans appel : "des pays étrangers ont agressé le nôtre. Nous ne voulons pas qu'on nous impose des dirigeants qui serviraient les intérêts d'étrangers. De même, nous ne voulons pas que les dirigeants s'imposent à nous par les armes pour servir des intérêts égoïstes."⁵⁰

À partir de ce moment, l'horizon s'éclaire, et l'Église retrouve la force de

⁴⁹ Léon de SAINT MOULIN S.J., Comment réagir en chrétien face aux problèmes de société. Une session sur le discours sociopolitique de l'Église catholique en RD Congo. Édition CEPAS, 2008, p. 91.

⁵⁰ CENCO, conduis nos pas, Seigneur, sur le chemin de la paix, n°3, 6,9.

sa parole. Le message, *Sois sans crainte* (19/11/1999), dénonce le pillage des ressources du Congo et offre son appui aux accords de Lusaka, préférant la voie de la négociation, plus favorable à une voie démocratique dans la non-violence et appelle au dialogue intercongolais. Le message, *Courage, le Seigneur ton Dieu est au milieu de toi* (15/07/2000) invite les chrétiens à l'engagement dans les activités pour la paix sans attendre la permission des Évêques. Ici, les chrétiens sont fortement encouragés à s'engager en politique. Après l'épopée de Sun City, le message : *Quel avenir pour le pays ?* (06/07/2002) salue le premier accord de Sun City, tout en soulignant l'attente du peuple congolais d'un accord global inclusif, menant à un acte constitutionnel consensuel, avec la fin de la guerre et une période de transition menant aux élections.

Les négociations politiques et l'accord global et inclusif

La situation "d'agression" ouvrira la porte à une longue période de négociation politique. Alors que bon nombre de personnes annoncent l'éclatement du pays, les Évêques contredisent : "Le sentiment d'unité, d'appartenance à une même nation, est toujours demeuré réel et vivace au sein de l'ensemble de la population du Congo, dans ses limites de toujours. Le peuple sent et refuse la menace de la balkanisation, l'occupation du pays et toute exploitation frauduleuse de ses richesses... Nous tenons à réaffirmer avec détermination que l'intégrité territoriale et la souveraineté nationale de la RD Congo ne sont pas négociables (n°13 et 14 de la CENCO, *Quel avenir pour le pays ?*, 06 juillet 2002).

Ils fustigent cependant l'inconscience des acteurs politiques face au danger qui guette la nation : "La multiplication des obstacles sur le chemin de la paix en RD Congo a atteint les limites du tolérable. Nous faisons une mise en garde aux belligérants et à la classe politique : le peuple ne supportera

plus longtemps leurs tergiversations. Si la crise perdure encore, l'Église catholique utilisera des moyens appropriés pour hâter le retour de la paix en RD Congo" (in *J'ai vu la misère de mon peuple, Exode 3 : 7 ; Trop, c'est trop !*, 15 janvier 2003).

Après l'Accord global et inclusif, l'Église sera révoltée par le théâtre du partage de pouvoir. *J'ai vu la misère de mon peuple – Trop, c'est trop !* dénonce le comportement des politiciens qui se battent pour le partage du pouvoir, usant de la stratégie de la division, de la manipulation, mais laissant le peuple sombrer dans la misère. Le texte dénonce aussi la guerre économique, qui pille les richesses de la République mais reste vague sur les moyens prévus pour contribuer à la paix.

Cette lettre est un véritable réquisitoire de la transition. Elle relève "la présence des forces centrifuges et centripètes qui s'entrechoquent sur fond d'une sécurité politique illusoire". Devant cette situation, les préoccupations du peuple sont aux antipodes des intérêts des dirigeants ; elles sont reléguées à la traîne des luttes de positionnement de la classe politique.

L'Église fait de la préparation du peuple aux élections sa priorité

C'est pourquoi, pour les évêques, la renaissance de la RD Congo passe par les élections réussies : "Après 45 ans d'atermolement et près de quinze ans d'une transition inutilement longue, le peuple congolais espère, avec les élections qui s'approchent, aboutir en fin de cette année 2006 à l'instauration d'un véritable État de droit... Les regards de tous les Congolais sont maintenant tournés vers les élections. Il faut bien négocier ce virage" (n°2 et 3 in *levons-nous et bâtissons - Néhémie 2, 18- pour un Congo nouveau* : 03 mars 2006). C'est ce plaidoyer pour les élections qui sera le leitmotiv de toute la période de la transition.

Pour participer à relever ces défis, notre épiscopat nous a proposé dans sa lettre intitulée : *Frère que devons nous faire? (Ac2, 17), l'heure des responsabilités a sonné* les priorités suivantes :

- La préparation tous azimuts aux élections : "Nous préconisons d'aider la nation en préparant le peuple aux élections, à travers une éducation civique responsable et engageante dans nos diocèses, selon un programme pastoral conçu à cet effet".

- Le respect des droits : "Le respect des droits est un signal fort de la volonté démocratique".

Ces actions d'accompagnement de la transition et de la préparation aux élections mobiliseront tous les diocèses. Et suite à la cacophonie au sein de l'Église ayant suivi la proclamation des résultats, la CENCO tranche : "La CENCO prend acte du résultat définitif proclamé par la Cour Suprême de Justice" (n°9, in *Avance en eau profonde - Luc 5, 4- la foi dans l'avenir du Congo*, 05 décembre 2006)

Conclusion : L'Église interpellée au courage de l'action

La profusion de l'étendue et de l'excellence des œuvres de développement (écoles, universités, centres de santé, hôpitaux, bureau de développement...) de l'Église congolaise, l'abondance des déclarations de l'épiscopat congolais, le ton quelquefois dur et sans détour envers les différents régimes politiques, la profondeur de ses analyses de la situation, confirment le sérieux de l'engagement et du rôle de l'Église dans la construction de la RD Congo.

Cependant, une des critiques que l'on adresse à l'Église, c'est le fait qu'elle se contente souvent de paroles, de dénonciations sans jamais passer à l'action. "Les chrétiens africains sont devenus sceptiques. Ils sont habitués

depuis des décennies à des messages forts de leurs épiscopats qui dénoncent les dictatures politiques, le manque d'État de droit, l'inculture des dirigeants, la violation des droits humains, des formes d'impérialisme, les méfaits de la pauvreté, la mauvaise gestion économique, la corruption, l'exploitation de l'Afrique par des Africains et par des étrangers (notamment par les multinationales)... les conséquences de la mondialisation... la prostitution, le SIDA, les enfants-soldats, la sous-valorisation des femmes, la désagrégation de la famille..."⁵¹.

Pour dépasser cette critique, l'Église de la RD Congo devrait s'inspirer du dernier synode sur l'Afrique. En effet, ce forum (tenu à Rome du 4 au 25 octobre 2009 avec comme thème "l'Église en Afrique au service de la réconciliation, de la justice et de la paix... vous êtes le sel de la terre, vous êtes la lumière du monde, Mathieu, 5, 13-14") a été un moment de grâce pour éclairer de la lumière de l'Évangile les situations qui endeuillent le continent noir et aller plus loin que ne l'a fait jusqu'à présent l'Église.

Le synode a identifié un certain nombre de problèmes. Les pères synodaux ont reconnu avec lucidité que : "Beaucoup parmi nos peuples croupissent dans la pauvreté et la misère, les guerres et les conflits, les crises et le chaos". Ils ont aussi indiqué les responsables de cette tragédie : "Cette situation est rarement causée par les catastrophes d'ordre naturel...elle est attribuée largement aux décisions et aux activités humaines des gens... par le biais d'une complicité tragique et d'un complot criminel des dirigeants et des intérêts extérieurs".⁵²

Nous retenons à titre illustratif deux domaines qui pourraient être le lieu de l'action future de l'Église catholique de la RD Congo à savoir : la promotion de la paix et la promotion de la démocratie.

⁵¹ Brice BADO s.j, in www.ceras.org.

⁵² Synode sur l'Afrique, message final n° 5.

La promotion de la paix

Depuis le début de la démocratisation, l'Église s'est impliquée fortement dans le secteur de la paix. Il suffit pour s'en convaincre de parcourir les nombreux messages de la CENCO. Durant les négociations politiques et principalement lors du dialogue intercongolais de Sun City, l'Église a été présente et ses services de la paix et de la médiation fort appréciés. Il en sera de même durant la période de troubles des dernières guerres pour lesquelles on pourrait citer son rôle important lors de la conférence de Goma.

Mais il faut cependant regretter que son action gravite essentiellement en périphéries du cœur des conflits. Voilà pourquoi le message du synode dans ce domaine est plus qu'opportun. Le synode dit : "il y a nécessité d'une présence active de l'Église dans les instances de décisions... où se traitent les questions qui nous préoccupent : mondialisation, gouvernance globale, résolutions des conflits... Des instances spécialisées (observatoires) sont à créer... Toutes les racines des conflits dans les sociétés africaines doivent être affrontées sans peur ou complaisance... faire objet de plans d'action pastorale continentale... renforcer (la) présence dans les organisations continentales(U.A)..."⁵³

Il s'agit concrètement d'atteindre les instances légitimées⁵⁴.

Cet agenda que se donne l'Église d'Afrique en ce lendemain du synode est rénovateur, ambitieux et courageux. Le prochain pas reste donc celui de passer à l'action pour donner corps à ces bonnes résolutions. L'Église ne pourrait convaincre, montrer son sérieux et sa détermination qu'en "se donnant les moyens de sa pastorale". Elle doit être en mesure de se faire entendre par exemple auprès des vendeurs d'armes, les

puissances d'argent, les intérêts transnationaux, les parrains des dictateurs assis confortablement au centre du dispositif du pouvoir en Occident et en Amérique.

La promotion de la démocratie

Dans ce domaine, l'Église de la RD Congo a non seulement fait un certain nombre de déclarations par le passé mais s'est aussi engagée dans ces dernières années dans un travail gigantesque d'éducation civique et électorale.

On doit reconnaître aujourd'hui que ce travail louable n'a pas donné les fruits escomptés.⁵⁵ Voilà pourquoi l'Église se doit dans le futur de construire des forces sociales transformatrices. "Les leaders et les élites n'ont de force que s'ils sont reconnus comme tels et, en quelque sorte, portés par un groupe social. Une force sociale a besoin de porte-parole et de leader, mais il n'est pas rare que la population rurale ou la masse populaire soient plus radicales que ceux qui se présentent comme ses dirigeants...L'Église de demain pourra construire des forces sociales en développant une conscience sociale propre, en organisant des rencontres et des activités communes de personnes et de groupes qui adhèrent aux orientations qu'elle veut promouvoir. Elle doit en outre former les prêtres, comme les laïcs, à rassembler, à diriger et animer une commission ou une communauté"⁵⁶.

L'on se rend bien compte que l'agenda futur de l'Église ne pourrait se réaliser sans que l'Église ne soit obligée de **repenser et de réorienter son action pastorale**. En effet, l'Église congolaise (comme celle d'ailleurs aussi en Afrique) a hérité d'une pastorale à forte orientation sacramentelle. Elle est appelée aujourd'hui à celle d'engagement sociopolitique. Cela suppose que l'Église

⁵³ Rapport général du synode.

⁵⁴ Léon de SAINT MOULIN S.J., Quelle mission de l'Église pour la RD Congo de demain, in Congo-Afrique, n° 445, p. 392.

⁵⁵ Lire Rigobert MINANI, 1960-2007, 17 ans de transition politique et perspectives démocratiques en RD Congo, éditions Cepas-Rodhecic 2008, 146 p.

⁵⁶ Idem, p. 393.

se donne des instruments, des structures, une expertise, un savoir-faire pour se faire entendre au cœur des ténèbres du profit et de l'intérêt privé.

Actuellement, il faut le reconnaître avec humilité, notre Église ne semble pas outillée pour ce genre de pastorale.

Pour ne prendre que l'aspect de la sphère sociopolitique, l'on se souviendra que, dans les années 90, certains évêques africains avaient été sollicités pour favoriser le passage en douceur des dictatures à la démocratie. Cette expérience n'a pas fait l'unanimité. Elle a

laissé un goût amer au sein de plus d'un épiscopat. Depuis, ceux du clergé qui s'aventurent sur ce terrain sont regardés avec suspicion quand ils ne sont pas carrément mis au pas.

La célébration du cinquantenaire et l'après synode seront, nous l'espérons, l'occasion pour l'Église d'inventer et de structurer une vraie pastorale du témoignage chrétien dans les situations de guerre, de conflit, d'injustice, de mondialisation et de refondation des États après 50 ans d'indépendance. Saura-t-elle tenir sa promesse ?

Rigobert MINANI BIHUZO S.J.
Centre d'études pour l'Action Sociale (CEPAS)
Président du Groupe Jérémie et Permanent du RODHECIC

Les conflits fonciers en Ituri (RD Congo) **De l'imposition à la consolidation de la paix**

NDLR : le 14 juin 2010 à Bruxelles, RCN (Réseau Citoyen-Citizen Network) Justice & Démocratie asbl (voir <http://www.rcn-ong.be/>) a organisé une conférence sur le thème : "Conflits fonciers : défis et résolutions". Parmi les intervenants, Marcelin DJOZA, dont le compte-rendu de l'intervention est repris ci-après.

Présentation de Marcelin DJOZA

Après avoir soutenu un mémoire de recherche sur la source de la crise au Rwanda, Marcelin DJOZA se spécialise sur la question des conflits dans la région des Grands lacs africains et obtient en 2006 un master en droit international.

Responsable du projet de l'Association Humanitaire d'Ille-sur-Têt de 2004 à 2006, il poursuit son expérience au département international de la Croix-Rouge de Belgique où il participe à la mise en place de formations en droit international humanitaire et au projet diffusion droit humanitaire en Belgique, RD Congo et au Rwanda. Entre 2007 et 2009, il devient coordinateur régional de projets humanitaires et de développement (Rwanda, RD Congo et Burundi) de l'ONG internationale Centre Humanitaire pour les victimes des conflits armés. Il obtient en 2008 un doctorat en droit

international humanitaire, intitulé "Contribution à l'étude des mécanismes de résolutions des conflits : expérience rwandaise".

Marcelin DJOZA, juriste international, est chef de mission à Bunia en RD Congo pour RCN Justice & Démocratie depuis septembre 2009.

Contexte géopolitique de l'Ituri

Il est tout d'abord revenu sur le contexte géopolitique en Ituri qui se situe au nord-est de la RD Congo aux frontières de l'Ouganda et du Soudan. C'est une région qui a longuement été victime d'affrontements ethniques. En juin 2003, le Conseil de sécurité de L'ONU autorise le déploiement, jusqu'au 1^{er} septembre 2003, d'une force multinationale d'urgence à Bunia, "l'opération Artemis". Celle-ci a eu pour objectif de séparer les ethnies en conflits, sans toutefois poser la question de la suite à donner aux

événements qui venaient de se produire. Après cette opération militaire, on observe un vide au niveau de l'appui à la cohabitation entre les communautés en conflit et un manque de mécanismes de régulation des conflits fonciers, source de la guerre.

Comment donc faire cohabiter harmonieusement ces ethnies ?

De 2008 à aujourd'hui, afin de répondre aux problèmes liés à la gestion des terres au nord-est de la RD Congo, source de la guerre, le programme "gestion et prévention des conflits fonciers" a été conçu par RCN Justice & Démocratie pour instaurer des mécanismes de régulation de gestion des conflits fonciers dans le cadre de la pacification de la région. Les projets liés au foncier n'ont pas été priorités par les acteurs et bailleurs sur le terrain vu le contexte qui était purement l'urgence ; d'où l'importance de lancer le projet dans le secteur par RCN Justice & Démocratie.

En vue de contribuer à la réduction des conflits fonciers, et sous la supervision de RCN Justice & Démocratie, une étude a été menée sur toute l'étendue du district de l'Ituri. Cette étude vise à recenser les conflits fonciers, analyser leurs causes, leurs protagonistes, leurs enjeux et aussi les mécanismes de régulation locaux des conflits fonciers, les pratiques formelles et informelles en vigueur et les organisations impliquées dans les tentatives de régulation.

L'étude ainsi réalisée a permis de dresser une typologie des conflits, à savoir : le conflit d'usage entre les agriculteurs et les éleveurs ; les conflits individuels et conflits collectifs ou communautaires ; les conflits plus dangereux. Elle a également permis d'élaborer des solutions adaptées à la gestion des conflits fonciers et des recommandations dans la régulation des conflits en Ituri sur le plan local avec les acteurs locaux.

Les recommandations élaborées par l'étude se décomposent en trois volets.

Dans un premier temps, il s'agit d'apporter un **appui institutionnel**. Des difficultés dues à la situation de "reconstruction" de l'État congolais ont été rencontrées lors de la mise en œuvre de cet appui. Celui-ci participe au renforcement ex-nihilo de l'administration foncière qui se compose d'un administrateur et d'agents spécialistes du cadastre.

Aujourd'hui, l'administration foncière de l'Ituri a été renforcée par la construction de bureaux adaptés même si le besoin se pose encore dans certains territoires vu l'importance de la problématique de gestion de la terre. Après ce renforcement de l'administration foncière, des difficultés avec les agents spécialistes des cadastres se sont présentées. En effet, le personnel accompagnant le conservateur ou le responsable du cadastre n'avait aucune connaissance dans le domaine de l'administration foncière.

Les formations techniques proposées par RCN n'étaient pas adaptées au public cible. Un retour sur les fondamentaux de l'administration foncière a donc été nécessaire. Un autre problème se pose aujourd'hui : **comment les bénéficiaires de ces formations vont s'approprier les connaissances acquises ?** Quelle structure pourrait supplanter RCN Justice & Démocratie lorsqu'il n'y a ni coordination dans la politique foncière du district, ni suivi ? Le foncier n'est pas une priorité pour l'État congolais, mais il ne faudrait pas oublier que ce sont les problèmes de gestion des terres qui ont déclenché la guerre en RD Congo, d'où l'importance de régler le conflit à la racine.

La loi foncière de 1973 reste floue sur la gestion coutumière des terres coutumières ou communautaires. Cependant, la solution n'est pas de chercher à légiférer ; l'urgence ne réside pas dans ce vide juridique mais dans l'accompagnement de l'appareil institutionnel / administration foncière.

Le second volet concerne **le soutien aux mécanismes alternatifs du règlement des conflits en Ituri**. La Commission foncière (un programme de l'État congolais ayant pour vocation d'organiser la médiation, la vulgarisation et la sensibilisation de la loi foncière) a pour objectif de répondre rapidement aux conflits naissants et d'épauler le cadastre et les affaires foncières. Des formations sont organisées auprès de la société civile, chefs coutumiers et leaders communautaires pour leur permettre de répondre rapidement à ces conflits. La Commission foncière est en phase de déploiement d'antennes sur tout le district de l'Ituri afin de se rapprocher davantage des populations.

Il est important de noter que pendant la guerre, l'État congolais a fait appel à des personnes non qualifiées, "agents non mécanisés", pour travailler au sein des administrations foncières sans un contrat ou autre lien d'engagement formel, c'est-à-dire non reconnues par l'État. Aujourd'hui, ces personnes attendent d'être reconnues et intégrées aux services de l'État. Si cette intégration n'a pas lieu, la Commission foncière aura

du mal à son tour à être reconnue comme service de l'État.

Enfin, le troisième volet met en lien la **vulgarisation, la sensibilisation de la loi et le renforcement de la société civile**. La sensibilisation est un volet qui a très bien fonctionné auprès de la population, et face à son manque de connaissances de la loi foncière et des notions élémentaires, cette sensibilisation participe à l'évolution des mentalités.

Aujourd'hui, la situation foncière en Ituri est relativement calme et fragile. Pour le moment, les communautés acceptent de cohabiter. Seuls 9% des conflits fonciers ont une base ethnique, contrairement à l'image que reflète l'Ituri sur le plan national et international. La situation semble se stabiliser, cela ouvre la voie à la reconstruction de l'Ituri mais les acquis du programme gestion et prévention des conflits fonciers doivent être consolidés par l'État congolais avec l'appui des organisations/ONG nationales et internationales à moyen terme avant de pouvoir vraiment parler d'une normalisation ou de stabilisation de la situation en Ituri.

RCN Justice & Démocratie

48^{ème} édition de la Journée de la Femme Africaine

Elle a lieu tous les ans, le 31 juillet. En effet, c'est le 31 juillet 1962 à Dar-Es-Salam (Tanzanie) que des Africaines ont eu le mérite d'avoir réalisé leur union avant même la création de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) en 1963, aujourd'hui devenue Union Africaine.

Retenue depuis lors comme Journée de la Femme Africaine (JFA), cette journée est célébrée chaque année sous un thème spécifique pour attirer l'attention des décideurs et autres sur les enjeux du développement socio-économique et ses effets sur la communauté de base et les femmes en particulier.

Cette année, nous célébrons la 48^{ème} édition et le thème que l'Organisation Panafricaine des Femmes a proposé est : "La situation de la Femme africaine, 50 ans après les indépendances ; défis et enjeux " thème assorti à l'actualité de l'année. C'est la 6^{ème} année consécutive que l'Union des Femmes Africaines (UFA) célèbre cet événement en Belgique.

Pour œuvrer à la visibilité de la Femme africaine, l'**Union des Femmes Africaines** de Belgique a pris pour habitude, depuis six ans maintenant, de profiter de cette occasion pour **attribuer un prix de l'action féminine en récompense aux femmes vivant en**

Belgique et qui ont réalisé ou réalisent une ou des actions ou projets visant la promotion de la Femme africaine. Il s'agit donc de mettre à l'honneur une femme africaine qui se sera remarquée dans ce sens. Nous avons choisi, pour cette édition, des femmes entrepreneurs qui, par le récit de leurs expériences, pourront servir de mentor à la jeune fille africaine d'aujourd'hui.

Dans le jury qui les départageait, se trouvait la vice-présidente du réseau mondial des femmes chef d'entreprise, Mme Micheline BRICLET, qui a tenu à remettre aux quatre candidates la médaille internationale des femmes chefs d'entreprises.

La femme africaine étant connue comme travailleuse, timide, créative et entreprenante, l'UFA vous exhorte désormais à porter sur elle un regard qui serait de nature à constituer un catalyseur pour son émancipation.

À propos de l'UFA

L'UFA, une histoire, une action continue

L'Union des Femmes Africaines, initialement appelée "*Wanna wake wa Africa Tuunge Umoja*" en Swahili, qui signifie "Femmes d'Afrique unissons-nous", a été créée en 1998 par des femmes dont l'engagement et la détermination ont conduit à une prise de conscience des divisions de tous ordres et des conflits qui minent l'Afrique, et de la volonté de les transcender afin de mieux lutter ensemble pour contribuer au bien-être des populations africaines.

Cette association de femmes, qui compte une quinzaine de nationalités africaines, a célébré ses 10 ans d'existence l'année dernière. Elle a eu jusqu'ici pour principale préoccupation de faire voir et faire entendre la parole des femmes africaines dans des milieux féminins et féministes et du public en général, et vis-à-vis du pouvoir en place. Ceci pour répondre à une demande du monde politique et féminin.

La seconde préoccupation est fortement liée à l'éducation et à la sensibilisation dans différents domaines, l'encouragement et le soutien de l'engagement des femmes africaines en politique, leur participation à différents niveaux décisionnels, leur implication dans les processus de prévention de conflits, de négociation de paix et de reconstruction des pays.

Et enfin, l'UFA crée des passerelles ou travaille entre les différentes organisations de femmes en Afrique et en Europe, en vue d'une mise en commun des idées et des expériences dans différents domaines, mais surtout crée des synergies dans la lutte pour la promotion et la visibilité des femmes africaines.

Depuis quelques années, l'UFA s'est démarquée par son ***prix de l'action féminine***, en partenariat avec l'asbl MOJA. Ce prix récompense les femmes africaines vivant en Belgique et qui ont réalisé une action ou un projet visant la promotion de la femme africaine.

L'UFA travaille aussi beaucoup à la récolte de fonds pour aider telle ou telle association dont l'UFA est convaincue de son bienfondé, en ce qui concerne son implication pour la cause féminine, ou tout simplement pour la visibilité plus grande d'une tierce. Par exemple la récolte de fonds pour soutenir Mme AKISSI Delta, actrice-cinéaste-réalisatrice.

La synergie avec des associations telles que le GAMS, Yaguine et Fodé, Ebene plus, A.S.E.D (Enfants drépanocytaires), etc. amène l'UFA à travailler sur d'autres fronts encore.

Présidente : Mme Eugénie KALIMUNDA ; Vice-présidente : Mme Chantal EBOKO ; Adresse : rue du méridien, 10 1210 Bruxelles Tél: +32 (0) 2 229 38 31 / 0489 36 94 34 Fax: +32 (0) 2 229 38 01 Permanence : mardi et vendredi de 9h30 à 13h00 site internet : www.femmesafricaines.org

Chantal EBOKO

Le projet Nyampinga du Collectif des Femmes

Présentation

Le Collectif des Femmes a.s.b.l., créé en 1979, est actuellement reconnu comme :

- Organisme d'Insertion Socioprofessionnelle
- Espace Public Numérique
- Centre d'Education Permanente
- Centre d'Expression et de Créativité

Le Collectif des Femmes est né de la volonté de femmes qui osaient aller à contre-courant. Il est composé d'une multiplicité de projets, d'histoires d'hommes et de femmes, de convictions, de morceaux de vie, de combats, de questions, d'une diversité de modes de pensées et d'actions.

Son ambition de départ était de répondre à des besoins perçus sur le plan individuel d'insertion ou de réinsertion professionnelle. Petit à petit, a été construite avec les femmes une réponse collective à ces différentes problématiques.

Migrantes, travailleuses, immigrées, étudiantes, femmes réfugiées, belges, expulsées, clandestines, marquent ce centre de leurs empreintes.

C'est donc un lieu de rencontre, de partage et de réflexion, favorisant les liens interculturels entre femmes. L'objectif est de les rendre créatrices de leur destinée, de favoriser leur insertion et leur épanouissement via des formations dans une perspective d'égalité des chances.

Le projet Nyampinga, un des projets du Collectif des Femmes, a été officiellement lancé en mars 2004, et répond à une demande de femmes séropositives qui ont besoin de se retrouver, de parler intimement sans avoir

peur d'être jugées ni pointées du doigt et de partager les expériences de leurs paires. Nyampinga étant un terme en kinyarwanda (langue du Rwanda) qui évoque la générosité de la femme dans l'accueil de l'autre, c'est dans ce même esprit qu'il se veut un lieu d'accueil des femmes touchées par le VIH/SIDA et d'ouverture vers les autres.

Nous avons choisi de nous occuper des femmes, d'une part à cause de la féminisation du SIDA dont les facteurs sont multiples, tels que les facteurs biologiques, économiques et socioculturels, d'autre part, du fait que, quand on parle du sida, on pense directement au sexe ; or, celui-ci se discute mieux entre pairs. En outre, vu le rôle joué par la femme dans la famille, en général et en particulier en Afrique, il faut passer par elle pour arrêter le maillon de la chaîne de contamination.

En effet, la femme africaine est le pilier du foyer : elle est responsable de l'alimentation familiale, de la gestion du ménage, de l'éducation des enfants ; elle seconde son mari pour équilibrer le budget familial et le conseille dans ses différentes activités tout en veillant à son bien-être en général.

Bref, elle est le moteur du bien-être familial et le garant de la pérennité de la famille.

Nyampinga face au VIH/SIDA

La solidarité africaine est légendaire : la communauté partage tout ou presque. Ce qui est un atout pour la cohésion et l'unité.

Malheureusement, le sida est une maladie individuelle qui, pour la majorité, conduit à la mort. Dès lors, il représente une menace de cette cohésion et de cette unité et produit par conséquent l'exclusion de celui qui en est atteint.

En outre, de tradition orale, la parole y occupe une place capitale. Or le sida rend muet, réduit la personne séropositive au silence et par conséquent la conduit à la solitude.

Dès lors, le sida remet en cause les valeurs du groupe. Le mode de contamination, essentiellement hétérosexuel, pose le problème des rapports de l'individu au groupe. Ainsi, la séropositivité implique le non-respect des règles du groupe. Alors, comment prendre en charge une maladie qui menace ses normes et ses valeurs ? La découverte de la séropositivité entraîne des bouleversements à divers niveaux : individuel, social, collectif,...

Les personnes immigrées en général, et en particulier les Africaines, sont confrontées à divers problèmes notamment la perte de leurs repères. Elles découvrent un contexte de vie qui leur est étranger.

Celles qui sont séropositives vivent cette situation avec plus d'angoisse et se sentent seules dans leur combat. C'est un véritable parcours du combattant qu'elles entament pour faire face aux contraintes de la vie, qui vont de la régularisation du séjour à l'intégration professionnelle.

Nyampinga les accueille, les accompagne dans leurs différentes démarches, les aide à redresser la tête pour pouvoir continuer leurs projets de vie.

Les échanges entre les femmes et l'ambiance qui règne dans le groupe leur permettent, même à celles qui sont tendues par les problèmes de la vie quotidienne, de dédramatiser leur situation, de se détendre et d'aborder leurs problèmes autrement.

Grâce aux groupes de parole, les femmes apprennent à être solidaires, elles deviennent des amies, se soutiennent et se réconfortent mutuellement, se téléphonent, se rendent visite, ...

Ainsi :

- Nyampinga se veut une réponse communautaire face à l'isolement pour que les personnes atteintes du VIH/SIDA puissent se rencontrer et échanger sans avoir peur d'être jugées ni pointées du doigt. Chacune est sûre que l'autre peut comprendre exactement ce qu'elle ressent. Les femmes se confient, parlent sans tabou de leurs angoisses mais aussi de leurs espoirs.
- Nyampinga se veut un lieu où les personnes atteintes se soutiennent et partagent leurs expériences. Une personne qui vient d'apprendre sa séropositivité croit qu'elle est seule au monde, que la mort est imminente. Mais quand elle rencontre d'autres personnes séropositives qui ont des projets, qui travaillent et, dans le cas des femmes, une qui est enceinte ou encore qui a un projet de mariage et surtout quand elle voit quelqu'un qui est malade depuis plusieurs années, ...qui se battent pour vivre comme tout le monde, elle est rassurée.
- Nyampinga se veut un lieu de mise en confiance, en accompagnant les femmes qui viennent d'apprendre leur séropositivité pour qu'elles fassent leur deuil ; qu'elles acceptent de vivre avec le VIH en vue d'envisager un projet de vie.
- Nyampinga doit accompagner vers l'autonomie. Les angoisses par rapport à l'avenir incertain doivent être soulagées par un travail de partenariat avec les professionnels médico-sociaux en venant échanger régulièrement avec les femmes sur les sujets concernant leur santé.

Nous constatons que, malgré la complexité de leurs conditions de vie, une même réalité les réunit, à savoir : la

vulnérabilité et l'isolement. La solidarité est le principal moteur de notre action. Grâce au groupe de paroles proposé par Nyampinga, de nouveaux liens sociaux et affectueux se nouent. Les femmes séropositives forment une nouvelle famille et se rendent mutuellement service. Il est important que ces femmes se sentent non seulement comprises mais aussi utiles.

Il est un fait qu'aujourd'hui, être fragile, c'est souvent être sujet à l'exclusion, avoir plus difficilement accès aux structures qui nourrissent les liens sociaux et familiaux, être privé de ce qui fait le lien d'appartenance à un groupe, être exposé à la solitude et au repli sur soi.

Heureusement, l'adhésion à ce groupe recrée chez les femmes l'appartenance à une communauté, sentiment qui a bien souvent été détruit.

Par ailleurs, Nyampinga essaie de faire face aux souffrances infligées en temps de guerre aux femmes victimes du sida. Pour elles, nous proposons des entretiens individuels avec la psychologue pour leur permettre d'échapper à la répétition mortifère qui les fige dans un temps traumatique. Dans le cadre de l'immigration, les problèmes de traumatismes sont aussi exportés et nous nous battons pour les soutenir ; nous menons un travail de sensibilisation contre ces violences, d'éducation pour changer les mentalités et nous leur donnons la parole.

Dans les groupes de parole, les femmes inventent des manières de vivre et de penser qui leur permettent de résister à la précarité et à l'exclusion : des projets d'activités génératrices de revenu y naissent pour lutter contre l'assistanat, vécu difficilement par beaucoup de femmes, habituées à subvenir à leurs besoins par le travail.

Conclusion

Les personnes séropositives veulent être comprises dans toute leur dimension humaine et sociale. Elles veulent qu'un autre regard soit fixé sur elles. Elles sont avant tout femmes, hommes, avec des qualités à mettre au service de la communauté comme tout le monde.

"Les autres sont mis sur ma route, comme les fleurs sur le chemin des abeilles ; je ne les approche que pour y découvrir ce qu'ils ont de meilleur".
Louis-Marie PARENT

Ce sont des personnes qui se battent chaque jour pour simplement vivre, se loger, manger. Elles sont autour de nous, marchant avec nous mais chaque pas leur coûte beaucoup plus qu'à nous. Faisons donc un geste pour leur tendre la main, pour faire un bout de chemin avec elles, pour écouter ce qu'elles ont à nous dire. Partageons avec elles un peu de notre temps, de notre avoir, disons-leur qu'elles ont leur place à nos côtés, sur le même chemin d'humanité et de fraternité. On ne peut attendre que les gens meurent pour les aider à se relever.

Nous estimons que même si nous ne sommes pour rien dans la propagation du VIH/SIDA, nous serons responsables si nous ne faisons rien. Nous sommes tous concernés à des degrés divers. Dès lors, nous lançons un appel à toutes les bonnes volontés pour soutenir nos efforts.

En effet, la pérennisation des activités de Nyampinga et des autres associations actives dans le domaine du VIH/SIDA ainsi que l'optimisation de nos objectifs dépendront non seulement de notre capacité à innover mais aussi du soutien communautaire à une action que nous croyons nécessaire et positive. C'est en étant solidaire avec les personnes touchées par le VIH/SIDA que nous lutterons efficacement contre ce fléau.

Thérésie BIZIMUNGU

Projet Nyampinga, Collectif des Femmes, Louvain-la-Neuve
Emails: theresie@collectifdesfemmes.be ; ikazenyampinga@yahoo.fr
Site : www.collectifdesfemmes.be

Bien connaître nos langues : aujourd'hui, comment connaître son ethnonyme et le nom de sa langue ethnique, maternelle, etc.

"Le renoncement de son nom témoigne d'une carence de direction en matière idéologique.", TEDANGA I.B., Le Destin d'Esisi, L'Harmattan, Paris, 2009.

A certains d'entre nous, une réflexion sur un tel sujet peut paraître oiseuse. En lisant les lignes qui suivent, d'aucuns admettront que le sujet n'est pas aussi négligeable qu'il peut paraître de prime abord.

Suite au contact avec le colonisateur européen, nombre de nos anthroponymes, de nos ethnonymes, de nos toponymes et même des noms de nos langues ont été estropiés et pour cause. Quand on écoute un discours dans une langue inconnue, on entend des sons que l'on n'identifie pas commodément en raison de la non-adéquation de la grille phonologique de sa propre langue avec celle de la langue inconnue. Il suit que l'on restitue les vocables de la langue inconnue en fonction de la grille phonologique de sa propre langue : ce processus explique nombre d'accidents phonétiques qui se produisent.

Le passage du colonisateur est jalonné d'histoires de ce type narrant comment des anthroponymes, des ethnonymes ou des toponymes ont été modifiés du fait de l'ignorance du colonisateur de la façon dont nos ancêtres nommaient leurs réalités. Avant d'entrer dans le vif du sujet, je voudrais citer trois cas :

Le premier est très connu. Avant de traverser un cours d'eau à l'est du Congo, le colonisateur pose aux locaux la question suivante : "Comment appelle-t-on ce cours d'eau ?". Ne comprenant pas l'idiome dans lequel l'étranger s'exprime, les autochtones répondent : "Aruwimi", ce qui veut dire, dans la langue locale : "Nous ne comprenons pas". Croyant avoir obtenu la bonne réponse, le colonisateur note sur sa carte "fleuve Aruwimi". Si cette histoire est authentique, je demande aux internautes bien informés de nous dire

l'ancien nom, le nom authentique de ce fleuve avant sa débaptisation à la suite de ce malentendu.

Le deuxième exemple est problématique. Il concerne l'ethnonyme bien connu des Topoke dans la Province orientale. J'utilise le conditionnel puisque je ne suis pas sûr de la véracité des informations recueillies. La réaction des intéressés permettra d'infirmer ou de démentir le propos colporté. Selon une histoire qui se raconte depuis mon jeune âge, il se serait passé ce qui suit. Le colonisateur rencontre un groupe ethnique qui lui est inconnu et pose la question : "Qui êtes-vous ?". Ne comprenant pas la langue du Blanc, les locaux auraient répondu : "Topoke", ce qui signifierait "Nous n'entendons pas". Alors le Blanc aurait noté sur son registre le nom ethnique "Topoke" pour désigner ce groupe de la population. Les compatriotes Topoke qui me lisent sont priés de réagir pour faire avancer ce schmilblick. Je me permets d'interpeller mon ancien collègue, le professeur WALE Sombo Bolene, pour qu'il nous éclaire.

Le troisième cas est authentique puisque, même très jeune à l'époque, je l'ai bien vécu. Le père supérieur de la mission catholique de Dekese engage un nouveau sacristain :

- Comment tu t'appelles ?
- MBONGO, répond le candidat.
- Hein ? redit le père qui n'entend pas bien.
- MBONGO.
- Hein ?
- MBONGO le !

Et le père note sur son cahier MBONGOLE. Il y a une erreur. L'homme s'appelle "Mbongo", mais vu l'insistance

du Blanc qui semble être dur d'oreille, le futur sacristain ajoute à son nom le morphème "le" qui, dans ce cas, signale une réponse insistante ou un début d'agacement dans le chef de celui ou de celle qui répond. Jusqu'à la fin de sa vie, on a appelé ce monsieur "MBONGOLE" alors que son nom est "MBONGO".

Revenons à notre sujet.

Comment connaître le nom de sa langue ?

Ce sujet n'est pas banal et réserve bien des surprises si l'on passe en revue l'ensemble des ethnonymes du Congo. Les linguistes africanistes ont mis au point deux techniques toutes simples pour connaître ces noms. Pour le nom de sa langue, il suffit de conjuguer le verbe "parler cette langue" par exemple au présent de l'indicatif.

Puisque nous célébrons le cinquantenaire, mettons-nous à la place de Patrice Emery LUMUMBA⁵⁷ [1] en train de conjuguer ce verbe. Il aurait dit :

<i>Dimi nteketaka otetela</i>	Je parle l'otetela
<i>We nteketaka otetela</i>	Tu parles l'otetela
<i>Nde nteketaka otetela</i>	Il parle l'otetela
<i>Sho nteketaka otetela</i>	Nous parlons l'otetela
<i>Nyo nteketaka otetela</i>	Vous parlez l'otetela
<i>Vo nteketaka otetela</i>	Ils parlent l'otetela

Conclusion : la langue ethnique de feu Patrice est l'"otetela" et non le "tetela". On peut déduire que la langue ethnique du leader TSHISEKEDI est le "ciluba"⁵⁸ et non le *luba*. On dit le "kisongie" et non le "songe", le "kiswahili" et non le "swahili", le "bondengese" et non le "ndengese" et

cætera res. Plus loin nous allons donner la raison scientifique qui sous-tend cette conclusion.

Comment connaître le nom de son ethnie ?

On utilise la même technique, mais cette fois avec le verbe "être". Il s'agit de conjuguer dans sa langue le verbe "être" suivi du nom ethnique. Patrice aurait conjugué ainsi :

<i>Dimi leeko otetela</i>	Je suis otetela
<i>We eeko otetela</i>	Tu es otetela
<i>Nde eeko otetela</i>	Il est otetela
<i>Sho teeko atetela</i>	Nous sommes atetela
<i>Nyo nyeeeko atetela</i>	Vous êtes atetela
<i>Vo weeko atetela</i>	Ils sont atetela

Conclusion : le nom de l'ethnie à laquelle a appartenu le héros Lumumba est "otetela" au singulier et "atetela" au pluriel. Ne dites jamais : *"C'est un tetela" ; dites plutôt : "C'est un otetela". On ne dit pas "Cette fille est une luba" ; on dit "Cette fille est une Muluba". Ces gens sont des Baluba et non des Luba.

On appelle Bayansi (singulier : moyansi) les membres de l'ethnie à laquelle appartient le musicien TABU Ley Rochereau. Si un internaute parlant la langue des Bayansi nous conjugue le verbe "parler le kiyansi", on se rendra compte que le nom de cette langue, tel que les Bayansi eux-mêmes le disent, a été modifié. Il en est de même de la langue des Bambunda et même des Bambala. Ce sont là quelques exemples parmi des centaines d'autres.

L'explication scientifique

Prenons la série paradigmatique suivante :

⁵⁷ Prononcer {Lomomba}.

⁵⁸ Dans l'orthographe coloniale, on écrit "Tshiluba".

Muluba "Un seul membre de l'ethnie"

Baluba "Deux ou plusieurs membres de l'ethnie"

Ciluba "La langue de cette ethnie"

Kiluba "La langue des Baluba du Katanga"

Moluba "Membre de cette ethnie en lingala"

Oluba "Membre de cette ethnie en otetela"

Aluba "Membres de cette ethnie en otetela"

Passons à la segmentation :

Mu-luba

Ba-luba

Ci-luba

Ki-luba

Mo-luba

O-luba

A-luba

Ces sept mots qui n'ont pas le même sens ont en commun le radical "-luba" et se différencient par l'adjonction de ce que l'école à laquelle j'appartiens appelle "modalité nominale (on parle aussi de préfixe de classe ou de classificateur nominal) : le "mu-" charrie

l'idée de singulier, le "ba-" introduit l'idée de la pluralité et le "ci-" introduit l'idée de langue, le *ki-* rattache -luba à une langue voisine, apparentée, le *mo-*, le *o-* et le *a-* signalent comment les membres de cette ethnie sont désignés dans d'autres langues. Ces modalités nominales (*mu-*, *ba-*, *ci-*, *ki-*, *mo-*, *o-*, et *a-*) ne sont pas dépourvues de sens. Autrement dit, quand vous employez "-luba" seul, ce dernier ne rend pas tout le sens que lui confère l'adjonction de chacune des modalités nominales. Jamais vous n'entendrez, un Muluba utiliser "-luba" seul dans un énoncé. Il est toujours accompagné d'une modalité nominale qui précise le sens complet du mot.

On termine en rappelant ce que le Rwandais Alexis KAGAME (à ne pas confondre avec l'autre) a dit sur ce sujet. Il a stigmatisé la "débantuisation" de nos langues. La "débantuisation" consiste à utiliser les radicaux de nos vocables sans leur adjoindre les modalités nominales. Vous direz "lingala" et "non ngala", "kikongo" et non "kongo".

Si vous appliquez cette méthode à divers idiomes de notre pays, vous vous rendrez compte que les noms de certaines de nos langues et de nos ethnies ont été tronqués, estropiés.

Ces considérations ne concernent pas bien entendu les analyses faites par les linguistes qui parfois sont amenés à scinder ou à segmenter les mots pour bien les étudier.

TEDANGA Ipota Bembela



VENTE DE "L'AFRICAIN" AU NUMÉRO

A Bruxelles, *L'Africain* est en vente à

Librairie U.O.P.C

Avenue Gustave Demey 14-16

1160 BRUXELLES

Téléphone : 02/648 9689

PERSPECTIVES ET POLITIQUE

Promouvoir le civisme et la bonne gouvernance par les Saintes Écritures en RD Congo

Le civisme symbolise le dévouement du citoyen pour son pays, de l'individu pour la collectivité. Il se traduit aussi par la bonne gouvernance transparente et redevable, définie comme gestion responsable et équitable des services publics. Il y a donc lieu de promouvoir la culture du civisme fiscal et la bonne gouvernance par tous les moyens, y compris par les Saintes Écritures. La fiscalité se définit comme le fondement de l'efficacité et de la fiabilité d'un État. Ainsi entendue, elle ne contredit pas ce que prescrit *Populorum progressio*, l'encyclique issue de Vatican II qui recommande l'adaptation aux mutations de la population.

Une religiosité à tous crins !

La RD Congo est aujourd'hui plongée dans une religiosité à tous crins. La capitale, Kinshasa, s'est pratiquement transformée en une vaste église, un temple à ciel ouvert où les pasteurs (PASTA, passe-temps selon leurs détracteurs) et certaines de leurs ouailles désœuvrées crachent concurremment des louanges divines à forts décibels comme si Dieu était devenu malentendant ! La prolifération des églises est telle que la ville s'est métamorphosée en eldorado du "culte business" des gourous et autres pasteurs dits "MABONZA", traders d'une virtuelle juteuse Banque commerciale du Paradis. C'est à se demander si celle-ci pourra servir de tremplin à l'éducation de masse de culture de civisme fiscal et de bonne gouvernance. Ne faudra-t-il pas prêcher l'accès à la vie éternelle réservée aux seuls détenteurs d'un "quitus fiscal" et d'un "certificat" sanctifié de bonne gouvernance ?

Au cas particulier, le contribuable congolais désormais "pieux" doit connaître l'origine divine de l'impôt et de ses obligations déclaratives et

contributives pour financer les charges de la collectivité. Il pourra ainsi mettre à profit son sacerdoce et son apostolat pour transformer la RD Congo "don béni des aïeux", néanmoins scandale géologique, en paradis terrestre avant d'atteindre son bonheur céleste.

Un état des lieux alarmant !

La situation a de quoi nous interpeller tous : le budget de l'État est aujourd'hui principalement financé par des bailleurs de fonds extérieurs, les Congolais oubliant au passage l'existence d'une fiscalité de croissance pour financer le développement de leur pays. Plus de la moitié de notre budget estimé à 5,9 milliards de dollars en 2010 est financée par l'endettement extérieur.

La faiblesse des recettes fiscales a pour conséquence le recours aux bailleurs de fonds internationaux ou à la planche à billet (seigneuriage) pour financer le budget de l'État alors qu'il y a lieu de prôner la sublimité de l'impôt pour la gestion des recettes publiques à l'instar de la période coloniale belge. Il faut rappeler aux Congolais, désormais pieux, le fondement biblique de la culture du civisme fiscal et de la bonne gouvernance. Dans une perspective d'avenir, tout en nous inspirant des Saintes Écritures, nous pourrions signer un contrat fiscal social sous les directives d'un "observatoire de la fiscalité" à créer pour le développement durable de notre pays "à bâtir plus beau qu'avant".

La faiblesse des recettes fiscales a pour corolaire le recours aux bailleurs des fonds internationaux ou à la planche à billet pour financer le budget de l'État

Des chiffres qui en disent long !

L'apport des impôts dans le budget de l'État n'est que de 17% soit 409 millions de dollars pour un budget de

2.420.000.000 de dollars (référence année 2006)⁵⁹ alors qu'en France la seule TVA (161 milliards d'euros) représente 50% du budget de l'État en 2008. À l'époque de l'État Indépendant du Congo, le seul impôt indigène représentait 52% du budget en 1905.

Selon le rapport annuel de la Banque centrale, les recettes de l'administration fiscale n'excèdent guère 8% du PIB⁶⁰. Il y a urgence pour les réformes fiscales vu l'hypertrophie de l'actuelle assiette fiscale qui limite objectivement les ambitions des dirigeants. En effet, plus de 70% des recettes fiscales constituent les paiements d'environ cinquante contribuables⁶¹ (personnes physiques ou morales) sur 100.000 contribuables répertoriés pour une population de 60 millions d'habitants. Or, la population active du Congo est estimée à 20% des 60 millions soit 12 millions d'habitants contribuables potentiels alors qu'en France, pays à forte culture de civisme fiscal, pour 65 millions d'habitants, sont répertoriés 35 millions de foyers fiscaux et 3,9 millions de redevables de TVA.

Par ailleurs, seules 10% des recettes fiscales potentielles entrent dans la caisse de l'État congolais ; 0,5% constitue la rémunération illicite des agents collecteurs ; 0,5% représente l'entretien du clientélisme par les contribuables ; 89% restent entre les mains des contribuables⁶² comme rappelé lors des nos émissions télévisées sur RTNC (Droits et infos), sur Digital Congo (Croissance et développement), sur CEBS (Éducation), sur Amen TV (Univers économie), sur RATELKI (Radio Télévision Kimbanguiste) et brièvement sur la nouvelle chaîne "Télévision du cinquantenaire".

⁵⁹ Dieudonné BIFUMANU NSOMPI, Les réformes fiscales actuelles en RD Congo, p. 1.

⁶⁰ Dieudonné BIFUMANU NSOMPI, Les réformes fiscales actuelles en RD Congo, p. 89.

⁶¹ Dieudonné BIFUMANU NSOMPI, Les réformes fiscales actuelles en RD Congo, p. 83.

⁶² Dieudonné BIFUMANU NSOMPI, Les réformes fiscales actuelles en RD Congo, p. 85.

De même, la comparaison des budgets de certains pays voisins révèle la modicité des ressources dont dispose la RD Congo. C'est le cas notamment des budgets 2010 de l'Angola (43 milliards \$ dont 27 milliards de budget interne pour une population de 14 millions d'habitants, soit 3.071 \$/hab.), du Congo/Brazzaville (projection des recettes de 15 milliards \$ dont 3,8 milliards de budget interne pour une population de 3 millions d'habitants, soit 5.000 \$/hab.). Un scandale comparativement au budget 2010 de la RD Congo, équivalant à 5,8 milliards de dollars Us, dont 2,4 milliards USD de recettes internes pour une population de 62 millions d'habitants, soit 97 \$/hab.⁶³

Une enquête du Sénat adoptée en plénière le 26 septembre 2009 révèle un très faible taux de recouvrement d'impôts sur les bénéficiaires des sociétés minières, respectivement seulement de 7,58% pour l'exercice 2007 et de 1,09% pour l'exercice 2008.

Seul 1% d'impôts potentiels dus par les sociétés minières a été encaissé par l'État en 2008, une situation effrayante des sociétés minières qui spolient notre patrie. Avec les paradoxes d'abondance, richesse virtuelle d'un côté et pauvreté réelle de l'autre, la RD Congo devient paradoxalement pauvre à cause de ses richesses minières néanmoins corollaires de la "malédiction des richesses naturelles".

Un impôt sous forme d'acompte !

Le système de précompte BIC (Bénéfices industriels et commerciaux) institué en 1998 et dont les redevables légaux sont la DGDA (ex-OFIDA), les fabricants locaux et vendeurs en gros et demi-gros, les personnes morales bénéficiaires des prestations de service, les maîtres d'ouvrage pour les travaux immobiliers, devient un moyen de fraude fiscale des redevables réels et a pour conséquence la hausse de prix à la

⁶³ Journal Le Phare n° 3761 du mardi 09/02/2010, p. 7.

consommation. Le précompte BIC, qui n'est pas un nouvel impôt, est plutôt une retenue de 1% sur le montant de la transaction en vue de constituer une provision pour l'impôt professionnel sur les bénéficiaires dû par les contribuables "redevables réels" relevant des centres des impôts synthétiques.

C'est seulement un acompte qui devra servir à couvrir le paiement de l'impôt sur les bénéficiaires industriels et commerciaux ou encore un bon procédé pour récupérer en avance l'impôt sur les bénéficiaires comme la plupart des contribuables ne respectent pas correctement leurs obligations déclaratives et contributives.

Halte à la fraude et au surendettement !

Selon le législateur congolais, le précompte BIC, simple acompte prévisionnel d'impôt, ne doit pas être incorporé dans la structure des prix de revient de biens et services.

Or, non seulement plusieurs redevables réels incorporent le précompte BIC au prix de revient des biens et services et le répercutent sur les consommateurs qui paient en réalité leurs impôts sur les bénéficiaires, mais en plus ils réclament auprès de l'administration fiscale une attestation de paiement des précomptes afin d'exiger, au moment opportun, le solde créditeur de leur compte courant final.⁶⁴ Un cas classique de fraude fiscale qui appauvrit les recettes fiscales de l'État

Cette faiblesse des recettes fiscales propres limite les ambitions du gouvernement qui recourt à la planche à billet (seigneurage) et aux bailleurs de fonds extérieurs. Le point d'achèvement d'initiative pays pauvre très endetté ayant été atteint le jeudi 1 juillet 2010, le stock de la dette de la RD Congo, estimé à 13,7 milliards de dollars US à fin décembre 2009, ne sera que d'environ 2,7 milliards

⁶⁴ Dieudonné BIFUMANU NSOMPI, Les réformes fiscales actuelles en RD Congo : La remise en question. P. 61.

USD, soit un allègement de 11 milliards USD. Or, à partir du point d'achèvement, la RD Congo doit éviter de retomber dans le piège du surendettement et privilégier le recours aux recettes fiscales internes et la bonne gouvernance transparente de rédevabilité et de participation citoyenne que nous proposons en tandem avec l'OCEP (Observatoire du Code d'Éthique professionnelle) selon les recommandations du FONALC (Forum national de lutte contre la corruption). Mais comment inciter les Congolais à adopter une culture du civisme fiscal et à respecter leurs obligations déclaratives et contributives sinon par le biais des Saintes Écritures suite à l'engouement euphorique à la spiritualité pour atteindre le paradis ?

Les Saintes Écritures pour promouvoir la culture du civisme fiscal et la bonne gouvernance transparente et redevable

À Dieu ce qui est à Dieu et à César ce qui est à César !

La prolifération des églises de réveil ayant entraîné l'engouement des Congolais vers la spiritualité et la crainte de l'Éternel comme commencement de la sagesse pour atteindre le paradis, il devient propice que ces églises, qui "sèment à tout vent la parole de Dieu, sèment aussi la spiritualité de l'impôt afin de cristalliser cette réalité fiscale dans la mentalité de nos concitoyens"⁶⁵. Le chrétien peut bien comprendre l'importance divine de l'impôt. Au cas particulier, Dieu créa l'homme à son image, mâle et femelle, et leur dit de remplir et dominer la terre (Genèse, 1, 27-28).

L'homme, vivant en communauté sous une autorité, doit être soumis à toute institution humaine à cause du Seigneur, soit au roi, en sa qualité de souverain (1^{ère} épître de Pierre, 2,13).

Par ailleurs, selon Proverbes 8, 15-16, c'est par Dieu que les rois règnent et

⁶⁵ Dieudonné BIFUMANU NSOMPI, La spiritualité de l'impôt, p. 3. Édition CADICEC, octobre 2009.

les grands ordonnent ce qui est juste, et par Dieu, les princes gouvernent et les notables sont tous de justes juges.

L'homme devant vivre en communauté, c'est Dieu qui donne l'autorité pour diriger un groupe et cette autorité doit disposer des moyens (impôts) qu'elle doit utiliser pour l'intérêt du groupement, sinon elle commettrait un péché et un vol.

La perception de l'impôt étant indéniablement conforme à la volonté du Dieu Créateur, le citoyen congolais a donc l'obligation de payer son impôt pour être en règle vis-à-vis du regroupement social et de Dieu. Le contraire serait un acte incivique passible des sanctions légales et un péché vis-à-vis de Dieu passible d'une sanction divine. En cas de récidive, l'incivique deviendrait un envouté de Satan adepte du satanisme fiscal.⁶⁶ Le respect des autorités et des obligations déclaratives et contributives est illustré dans l'Épître de Paul aux Romains 13, 1-7 : "Que toute personne soit soumise aux autorités supérieures ; car il n'y a point d'autorité qui ne vienne de Dieu, et les autorités qui existent ont été instituées de Dieu. C'est pourquoi celui qui s'oppose à l'autorité résiste à l'ordre que Dieu a établi, ceux qui résistent attireront une condamnation sur eux-mêmes".

S'adressant aux Romains, Saint Paul apôtre a soutenu que l'impôt doit être payé non seulement par la crainte de la punition, mais encore par motif de conscience : "C'est encore la raison pour laquelle vous payez des impôts : ceux qui les perçoivent sont chargés par Dieu de s'appliquer à cet office. Rendez à chacun ce qui lui est dû : l'impôt, les taxes, la crainte, le respect, à chacun ce que vous lui devez. Et l'on doit rendre à tous ce qui est dû : l'impôt à qui vous devez l'impôt, le tribut à qui vous devez le tribut".

Les Saintes Écritures rappellent les concepts originels de l'impôt. Tout

⁶⁶ Dieudonné BIFUMANU NSOMPI, La spiritualité de l'impôt, p. 57. Édition CADICEC, octobre 2009.

homme qui passera au recensement depuis vingt ans et au-dessus, paiera la contribution du Seigneur (Exode 30, 11-16). Le second livre des Chroniques (24, 4-10) nous édifie sur l'impôt établi sur Israël dans le désert par Moïse. Et l'apôtre Saint Matthieu, appelé aussi Lévi, auteur du premier Évangile dans l'ordre canonique, était un publicain, douanier de son état, à Capharnaüm, lorsque Jésus lui demanda de le rejoindre. Désormais Saint patron des tous les douaniers, il rappelle dans son évangile l'origine du symbole de l'impôt : "Rendez donc à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu" (Matthieu 22, 17-21).

En conséquence, le non-paiement volontaire ou involontaire de l'impôt est une désobéissance, qui est un acte incivique vis-à-vis de l'autorité ; mais le non-paiement volontaire est aussi un péché vis-à-vis de Dieu.

La pédagogie de l'exemple !

De plus, selon les Saintes Écritures, dans la deuxième épître de Paul aux Corinthiens, chapitres 8 et 9, l'impôt est assimilé à la collecte dont Saint Paul était le grand défenseur car il a passé un certain temps de son ministère apostolique à rassembler de l'argent pour les nécessiteux de l'église. L'impôt et la collecte ont la même motivation "spirituelle", à la différence que l'impôt est contraignant et proportionnel aux moyens du contribuable, contrairement à la collecte non contraignante et donnée selon la décision de son cœur.⁶⁷

La meilleure autorité étant l'exemple, Jésus-Christ lui-même, avec Simon Pierre, s'est acquitté de son obligation en payant l'impôt à Capharnaüm (Matthieu 17, 24-27). Le président Joseph KABILA, en emboîtant le pas à Jésus-Christ, avait posé un acte hautement symbolique en allant lui-même payer son impôt à la DGI le 10 juin

⁶⁷ Dieudonné BIFUMANU NSOMPI, La spiritualité de l'impôt, p. 2. Édition CADICEC, octobre 2009.

2003.⁶⁸ Dans une perspective d'élargissement de l'assiette fiscale, ce geste devrait servir d'exemple auprès de nos parlementaires néanmoins récalcitrants à l'imposition de leurs émoluments par prélèvement à la source auprès du Ministère du Budget. Ces derniers, à l'instar de leurs homologues kenyans, prétendent être couverts par un "bouclier fiscal" inhérent à leurs fonctions d'élus.

La bonne gouvernance transparente et redevable ou gestion responsable et équitable des services publics est illustrée dans les Saintes Écritures. Gouverner, c'est prévoir en référence à la parabole des dix vierges qui attendaient un époux : cinq qui avaient prévu de l'huile supplémentaire pour leurs lampes étaient sages et les autres non prévoyantes étaient folles (Matthieu 25, 1-13).

Revisitons les paraboles !

Gouverner, c'est aussi savoir anticiper à l'instar de Joseph en Égypte qui avait interprété en sept années d'abondance et sept années de famine le songe du Pharaon sur les sept vaches maigres et les sept vaches grasses, les sept épis pleins et les sept épis vides.

Il a ainsi anticipé sur la famine en prélevant un cinquième de récolte annuelle dans les sept années d'abondance pour couvrir les sept années de famine. (Genèse, chapitres 39 à 41).

La parabole des talents (Matthieu 25, 14-30) illustre la récompense en cas de bonne gestion responsable et rentable des biens: En effet, selon cette parabole, "on donnera à celui qui a, et il sera dans l'abondance, mais à celui qui n'a pas, on ôtera même le peu qu'il a".

Et la parabole des dix mines (Luc 19, 11-28) récompense le serviteur, bon gestionnaire, qui a décuplé sa mine en lui accordant le gouvernement de dix villes et

aussi la mine du serviteur paresseux désormais paupérisé n'ayant pas fructifié la sienne.

Cette parabole a inspiré Alexis de TOQUEVILLE dans son livre "De la démocratie en Amérique". Selon cet auteur atypique, "les riches doivent gouverner et les pauvres obéir", principe illustré sur tous les billets de dollars US avec la mention "In God we trust" (En Dieu nous avons confiance pour les affaires).

En plus, Dieu donnant le pouvoir, toute autorité doit prêter serment sur les Saintes Écritures. L'autorité gestionnaire des deniers publics doit les rentabiliser et les utiliser selon les principes de la bonne gouvernance transparente pour fructifier l'intérêt de la collectivité.

Les utiliser pour son intérêt privé est un péché et un vol. Le constat des actes concrets des gestionnaires publics et des résultats palpables persuadera davantage les Congolais de la pertinence de payer les impôts.

Devenons tous des Zachée !

La bonne gouvernance transparente et redevable, c'est aussi rendre à chacun ce qui lui est dû à l'instar de Zachée, chef des publicains collecteurs d'impôts et riche, perché sur un sycomore, chez qui Jésus s'est invité à Jéricho, qui a fait don aux pauvres de la moitié de ses biens et, s'il avait fait tort à quelqu'un, qui lui rendrait le quadruple. (Luc 19, 1-10).

De nombreux "Zachée" Congolais devraient emboîter le pas au Zachée de Jéricho en montant les marches du Palais de la Nation pour remettre au Président de la République au moins 10% de ce qu'ils ont détourné du Trésor Public.

Au cas particulier, l'épître de Paul aux Romains 13, 7, rappelle "Rendez à chacun ce qui lui est dû : l'impôt, les taxes, la crainte, le respect, à chacun ce que vous lui devez". Par ailleurs, il y a lieu de rappeler "l'acomptabilité" qui est

⁶⁸ Dieudonné BIFUMANU NSOMPI, Les réformes fiscales actuelles en RD Congo. La remise en question. P. 108.

un néologisme forgé de l'anglais pour dire la nécessité pour tout responsable d'obtenir des résultats et de rendre compte.

La sincérité dans le compte rendu en référence au chapitre 5 des Actes des Apôtres qui rappelle l'histoire d'Ananias avec sa femme Saphira qui, après avoir vendu une propriété, sont morts punis pour avoir menti en rendant compte aux pieds des apôtres de seulement la moitié du prix au lieu de la totalité.

L'"Opération tolérance zéro" (OTO), dans la perspective d'une bonne gouvernance transparente et redevable, est résumée dans Deutéronome XVI, 19 : "Tu ne détourneras pas le droit, tu ne feras pas acception de personne et tu n'accepteras pas de cadeau corrompeur car la corruption aveugle les yeux des sages et fausse la parole du juste".

En effet, la gestion fiscale va de pair avec la lutte contre la corruption. En conséquence, des séminaires du civisme fiscal et de la lutte contre la corruption sont organisés dans les administrations et enseignements supérieurs en tandem avec un expert fiscaliste chevronné de la diaspora et de l'OCEP (Observatoire du Code d'Éthique Professionnelle). Par cette démarche, notre objectif est de lancer une campagne de sensibilisation sur le civisme fiscal et la lutte contre la corruption dans une perspective d'enrayer l'évasion fiscale définie comme l'exploitation des failles de la législation pour se soustraire aux charges fiscales et la fraude fiscale qui est un acte qui se fait en dehors des textes régissant la fiscalité pour se soustraire à la charge fiscale.

Perspectives d'avenir

Une affaire de tous pour le bien de tous !

La mobilisation des citoyens autour de la question de l'impôt ouvre la voie à leur engagement dans le débat politique public en général, car la politique fiscale est au cœur des politiques publiques, et plus particulièrement des décisions

concernant les dépenses publiques. Le consentement des Congolais à payer l'impôt est faible car il reflète souvent la méfiance à l'égard des autorités supposées détourner ou dilapider les fonds publics.

Paradoxalement, certains parlementaires interrogés au Palais du Peuple à Kinshasa refusent de s'acquitter de leur impôt car ils ne voient pas les effets en retour, en termes de services ou d'investissements. À nos parlementaires récalcitrants, nous proposons une fiscalité transparente de redevabilité et participation supervisée par ces mêmes élus qui sont garants de la législation fiscale, de justice et du contrôle des régies financières, aidés par une Cour des Comptes républicaine respectée et renforcée dans son rôle dissuasif de contrôle pour lutter contre la corruption et le détournement des fonds publics.

Le respect de la loi fiscale est l'un des actes civiques essentiels et le début du civisme fiscal.

Ce sont les services publics, rendus possibles par l'impôt, qui incarnent le mieux les valeurs de la République. Qui dit impôt, dit des hommes et des femmes pour le gérer : l'administration fiscale est au service de la collectivité nationale, c'est-à-dire au service de chaque citoyen.

Au rendez-vous du cinquantenaire de notre indépendance, il y a lieu de réfléchir en terme de repentance collective sur le désastreux bilan de gestion de notre patrie léguée à l'instar de la parabole des talents et de celle des dix mines.

Un "contrat fiscal social" inspiré des Saintes Écritures semble nécessaire lors des réformes fiscales de fond où l'État congolais sera appelé à augmenter la transparence et la redevabilité de ses activités pour la population afin de définir la structure de la fiscalité et la manière dont les ressources prélevées vont être dépensées. Dans une perspective d'exemplarité, nos "patriotes" autorités sont appelées à utiliser les ressources

fiscales dans l'intérêt général, à travers un système de gouvernance transparent obligeant l'État à rendre des comptes à la population.

Quid d'une structure pour la législation fiscale ?

En tant que technicien de l'impôt, nous suggérons la création d'un "Observatoire de la fiscalité" attaché à la Présidence de la République à l'instar de l'Inspection Générale des Finances (IGF) ou de l'Observatoire du Code d'Éthique professionnelle (OCEP). Cet "observatoire de la fiscalité" aura pour vocation d'alimenter le débat public en fournissant une expertise sur les enjeux fiscaux ainsi que l'utilisation de l'outil fiscal à des fins de politique économique et de perspectives d'intégration fiscale régionale.

Tourné vers l'action, il émettra des propositions d'amélioration de la législation fiscale en RD Congo pour financer le développement par la mobilisation des ressources locales au lieu de l'endettement extérieur au lendemain du point d'achèvement de l'initiative pays pauvres très endettés (IPPTTE).

À long terme, la fiscalité constitue une alternative difficilement contournable au financement du développement pour notre Congo, scandale géologique virtuellement riche, qui souhaite ne plus faire partie des pays pauvres très endettés après l'échéance du 1^{er} juillet 2010.

Il y a lieu de rappeler que l'article 65 de la Constitution dispose : "Tout Congolais est tenu de remplir loyalement ses obligations vis-à-vis de l'État. Il a en outre le devoir de s'acquitter de ses impôts et taxes".

Le terme "impôt", plus contraignant, a remplacé "contribution", participation volontaire, en 2003. Il nous appartient d'éclairer les lanternes des Congolais comme il existe une confusion dans l'esprit de nos compatriotes sur la définition des termes "impôt", "taxe",

"redevance" et "police d'assurance" notamment celle de la SONAS. La police d'assurance n'est qu'un contrat souscrit pour couvrir des sinistres éventuels en contrepartie d'un paiement pécuniaire.

Par contre, comme le souligne Gaston JEZE, "l'impôt est un prélèvement pécuniaire définitif et sans contrepartie au profit du Trésor public opéré auprès des contribuables par voie d'autorité et destiné à couvrir l'ensemble des charges publiques sans affectation particulière selon le principe de l'universalité".

Et selon Jean-Baptiste COLBERT, contrôleur des finances du Roi français Louis XIV au 17^{ème} siècle, avec une dose d'humour, "l'art de l'imposition consiste à plumer l'oiseau pour obtenir le plus possible de plumes avant d'obtenir le moins possible de cris".

Néanmoins, suite aux tracasseries des régies financières et autres contrôles routiers pour les vignettes et nouvelles plaques automobiles (DGRK) et police d'assurances (SONAS), les Kinois en particuliers se plaignent qu'il y aurait trop d'impôts en RD Congo, emboîtant le pas à Arthur LAFFER, économiste libéral américain, selon lequel "trop d'impôt tue l'impôt".

En expliquant aux Congolais, avec une certaine pédagogie d'exemplarité, qu'une taxe est un prélèvement pécuniaire perçu en contrepartie d'un service mis à disposition alors qu'une redevance est un prélèvement pécuniaire perçu en proportion d'un service rendu, ceux-ci pourront s'acquitter volontairement de leurs obligations déclaratives et contributives.

Comme les Congolais désormais pieux renflouent les paniers des églises en guise d'obole, quête ou MABONZA pour le futur bonheur paradisiaque, qu'ils renflouent aussi le fisc, dérivé du latin "fiscus" ou panier, pour bâtir le Congo, ce don béni des aïeux et de Dieu.

THÈSES DE DOCTORAT DÉFENDUES PAR DES AFRICAINS OU CONCERNANT L'AFRIQUE (LXXII)

UNIVERSITÉ DE MONS (XI)⁶⁹

FACULTÉ DES SCIENCES

LAVITRA Thierry (Madagascar) : "Caractérisation, contrôle et optimisation des processus impliqués dans le développement postmétamorphique de l'holothurie comestible *holothuria scabra* (Jaeger, 1833) (Holothuroidea : Echinodermata)". 12/09/2008. Promoteur : I. EECKHAUT.

NININHAZWE Ancilla (Burundi) : "Quasi exactly solvable extensions of some integrable quantum models". 20/03/2008. Promoteur : Y. BRIHAYE

FACULTÉ POLYTECHNIQUE

BOKWALA BONKEKA Frédéric (Congo) : "Contribution à l'analyse des effondrements dans les gisements en plateure. Application au gisement cupro-cobaltifère de Kamoto-Principal (RD Congo)". 17/12/2009. Promoteur : Katshidikaya TSHIBANGU

NGOY BIYUKALEZA Bilez (Congo) : "Modélisation géologique tridimensionnelle et évaluations des mégafragments du Polygone de Ruashi en RD Congo". 18/12/2008. Promoteur : Katshidikaya TSHIBANGU

FACULTÉ DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION

AITCHEDJI Magloire (Belge) : "La redynamisation de la scolarisation des jeunes africains par les jeux traditionnels : cas des départements de l'Atlantique et du Littoral en République du Bénin". 02/09/2009. Promoteurs : B. DE LIEVRE et P. DUPONT

HOUESSOU Patrick (Bénin) : "Les déterminants de l'échec à l'Université d'Abomey-Calavi (Bénin) : état des lieux, analyses et perspectives". 27/11/2007. Promoteurs : M. BRUYNINCKX et P. DUPONT

LUMONGE Zabagunda Désiré (Congo) : "Le concept énergie en physique. Étude des relations entre conceptions, compétences et savoirs disciplinaires chez les élèves congolais et belges de 14 à 18 ans". 25/02/2010. Promoteurs : M. DEMEUSE, P. DUPONT et Ph. HERQUET

NKUNDABATWARE Innocent (Rwanda) : "La décentralisation comme mode de gouvernance au Rwanda : regards des acteurs sur la réforme". 10/10/2008. Promoteurs : M. DEMEUSE et P. DUPONT

À TRAVERS LIVRES ET REVUES

1) **A. WAMESO NDUADIKI KIAKANUA**, *Éducation et citoyenneté en RD Congo*. Il faut commencer quelque part. Éditions Mabiki, 30 juin 2009. 80 pages.

Ce petit livre, écrit dans une langue élégante et précise, constitue en fait le développement d'un article paru dans cette même revue en 2008.

L'auteur y fait d'abord le procès de l'État congolais qui, à son avis, "n'a pas su édifier un système éducatif qui intègre la dimension éducation à la citoyenneté". Et pour lui, la citoyenneté responsable est le préalable incontournable pour faire progresser le pays. Et le

⁶⁹ La 10^{ème} série a paru dans "L'Africain" n° 227 de décembre 2006-janvier 2007.

point de départ doit être la connaissance de la Constitution et des lois qui en découlent. Cette connaissance donnera naissance au patriotisme qui dépassera alors tribalisme, ethnocentrisme et régionalisme et qui permettra aussi l'insertion nécessaire dans le courant de la mondialisation.

Pour cette éducation à la citoyenneté, l'auteur privilégie ce qu'il nomme le "leadership de proximité" qui se développe dans la société civile : églises, entreprises, syndicats ... et il ne compte pas trop sur les politiques, surtout préoccupés de leurs privilèges et intérêts personnels.

Ce sont donc les intellectuels congolais qui ont la possibilité et le devoir d'éduquer la masse de leurs concitoyens à cette fameuse citoyenneté et de faire ainsi progresser le Congo vers un avenir meilleur, ardemment souhaité mais qui paraît actuellement toujours aussi lointain.

E. VAN SEVENANT

2) I. NDAYWEL è NZIEM (textes rassemblés par), Congo Meuse, Volumes 10 (330 p.) et 11 (250 p.), *Les années Lovanium, la première université francophone d'Afrique subsaharienne*. L'Harmattan, Archives & Musée de la Littérature, 2010.

Dans la série de livres consacrés au Congo ex-belge, la collection Congo-Meuse nous offre, à travers les tomes 10 et 11, une passionnante découverte de l'histoire de l'Université Lovanium qui revendique fièrement le titre de première université francophone d'Afrique subsaharienne. L'auteur y fut étudiant, puis assistant, avant d'enseigner à Lubumbashi et d'occuper par la suite de hautes fonctions dans différents cabinets ministériels et dans certains organismes culturels.

C'est donc en toute connaissance de cause qu'il a récolté une série de textes rédigés par des témoins privilégiés de l'histoire de l'Université et le résultat nous donne un panorama probablement incomplet mais certes passionnant sur l'histoire de cette institution qui a marqué de son empreinte la vie du pays.

Pour restituer cette histoire, une mosaïque de textes suit les méandres de cette belle aventure. Acteurs, témoins ou victimes en racontent les diverses phases, depuis les débuts modestes jusqu'à l'époque actuelle, à travers toutes les vicissitudes que le Congo a connues. Un voyage riche en découvertes. Mettons en exergue les contributions du Pr. MALENGREAU et de J.-L. VELLUT sur l'histoire de l'Université, celle du P. GODENIR consacrée à l'ISP de Lubumbashi, celle d'A. MPASE NSELENGE MPETI sur l'africanisation des cadres sous MOBUTU, etc.

Quelques photos des différentes périodes de l'Université nous permettent de mettre des visages sur les personnes qui ont fait cette histoire et sur les lieux tels qu'ils se sont présentés à l'époque. Dans le second tome, on trouvera aussi l'évocation de l'Institut Supérieur pédagogique de Lubumbashi ainsi qu'une liste par faculté des diplômés de l'Université Lovanium, de 1954 à 1971.

Pour tous ceux donc qui se sentent concernés par cette évocation, ces deux tomes procureront certes quelques bonnes heures de lecture à la fois divertissante et instructive et nous les conseillons sans aucune retenue.

E. VAN SEVENANT

In memoriam

Ce jeudi 28 octobre à 13 heures, Aaron BENTOTO, fils de Francine BENTOTO et de Benjamin TATE, est décédé à Bruxelles des suites d'une longue maladie. Aaron est aussi le petit-fils de TEDANGA Ipota B. (Camille), le papa de sa maman. Invité à prononcer un mot lors de l'office funèbre, papy TEDANGA a lu le petit message ci-dessous à l'intention de son petit-fils, son ami :

Adieu à Aaron BENTOTO Mort à six ans (!) d'un cancer

Petit garçon intelligent, frêle silhouette dans ce paysage européen du vingt et unième siècle
On entendait ton rire argentin et symphonique pareil à un carillon de clochettes
Lorsque, parfois, tu nous jouais la comédie de l'effroi ainsi que tu savais t'y prendre
Le chemin de ta vie était appelé à serpenter à l'ombre, dans une exquise fraîcheur familiale
Et au bon milieu d'une lumière douce et grisée des couleurs flamboyantes du prisme
Aaron avait une sorte de divination pour la créativité ludique : jouer, mais jouer toujours
On croirait que tu savais que le jeu est un excellent onguent contre tes prochaines souffrances
Tu avais toujours à faire : ta devise était "Il n'est pour arriver que de persévérer"
Je n'arrivais pas parfois à te cerner alors que visiblement toi tu n'ignoris rien de mes pensées
Ton regard ironique surveillait mes faits et gestes et rien ne pouvait désarmer ta critique
Ce jour-là tu étais attablé à mes côtés à Spy et tu t'acharnais sur un énorme morceau de gâteau
Puis tu fis une pause qui ouvrait une échappée dans notre conversation débutante
Ensuite j'ai vu jaillir un éclair de confiance de tes yeux qui avaient le goût du théâtre
Un extraordinaire moment de communion et d'échange magiquement inoubliable
Alors tu me dis : "Bonjour, papy Camille !"
Et moi de te reprendre : "Je ne suis pas papy Camille, je suis papy tout court"
Alors, plein d'à propos tu me réponds : "Bonjour, papy tout court !"
Ah, que tu es bête, Aaron ! Non, papy "tout court", c'est toi qui es nul, nul, nul ...
L'écho virtuel continue à me seriner les tonnes des "nul" que tu déversas sur moi
Mon ami, puisque tu t'en vas, puisque tu me quittes, qui me traitera encore de "nul" ?
Sans geindre, sans protester et avec un courage extraordinaire, magnifique
Tu supportais la douleur générée par ton implacable et si injuste maladie
Et par ricochet, tu donnais une cinglante leçon de conduite et de stoïcisme au monde adulte.
Pourquoi, Dieu, pourquoi tant souffrances ont pu se loger dans un si petit corps ?
Dans une pièce funéraire, te voici étendu, serein comme si tu es déjà dans l'ataraxie
Il règne alentour un silence particulier, dense, d'une densité profonde et obsédante
Les minutes de ta montre de "biomane" sur ton bras inerte tombent, s'égrènent une à une
Depuis que tu n'es plus là, nous comptabilisons le temps dans l'espoir vain de te revoir en vie
Te voici parti et l'univers impitoyable, sans âme se détourne de nous irrémédiablement
Ton existence nouvelle parmi les étoiles se poursuivra parallèlement aux nôtres
Comme tu nous fais faux bond, le ciel même constellé d'étoiles ne nous inspire plus
Plus rien ne répond à notre muette supplication de te revoir en mouvement même un instant
Rien ne se tient plus On lit partout la souffrance Il y en a un peu par-ci, un peu par-là
Et avec notre don des larmes, nous te pleurerons tant que tu t'entêteras à demeurer absent
Tu t'en vas en laissant ta mère éplorée et ton père tout triste
Tu t'en es allé en sachant que tu fus entouré de beaucoup d'affection, d'amour familial
Au nom de Francine, ta maman chérie et de Benjamin, ton papa inconsolable
Au nom de tes oncles, de tes tantes et de tes grands-parents de Dekese et de Katoko
Au nom de Gugu et de Léon
Je te dis "Adieu", mon éternel lutin !

TEDANGA Ipota Bembela
Ton papy

